

# LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 131

MONTREAL, LE MARDI 7 JUIN 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Le train qui passe

Contre toute attente, Preston Manning oblige les Communes à débattre d'unité nationale

Jean Dion

«Il y a des millions de Canadiens, y compris des Québécois, qui veulent que le Parlement mette l'accent sur la réduction du déficit, l'emploi et la sauvegarde des services sociaux. (...) Le premier ministre a-t-il une stratégie, un plan ou des suggestions à présenter à la Chambre, qui permettraient de régler les préoccupations constitutionnelles des députés bloquistes sans prendre une trop large portion du temps de la Chambre?»

—Preston Manning, période des questions, 20 janvier 1994  
«Il est convenu que cette Chambre déclare avec vigueur et appuie fortement le désir des Canadiens de demeurer unis en un seul peuple au sein de cette fédération (...)»

—Motion du Reform Party à être débattue aux Communes aujourd'hui, 7 juin 1994  
«Qu'on le veuille ou non, ce débat sur notre avenir politique aura donc lieu, et ici même.»

—Lucien Bouchard, en réplique au Discours du Trône, 19 janvier 1994

On n'ira pas jusqu'à attribuer au chef du Bloc québécois le don de prescience. Avec 54 députés souverainistes ayant le statut d'Opposition officielle, personne n'avait besoin des services d'une voyante extra-lucide pour deviner qu'effectivement, «ce débat aurait lieu, et ici même.»

Mais que le Reform Party, qui passe complètement sous silence la question de l'unité nationale dans les 21 déclarations de principe formant l'assise de son programme, choisisse maintenant d'en faire le thème de sa «journée de l'opposition» aux Communes, cela a de quoi en faire sourciller plusieurs.

Car c'est quand même Preston Manning qui a dénoncé les «chicanes de famille» à toutes les fois que des accrochages sont survenus entre bloquistes et ministres libéraux du Québec. C'est M. Manning qui a répété à qui voulait l'entendre que les priorités des Canadiens étaient le déficit, la réduction des dépenses gouvernementales, la réforme de la fiscalité et la création d'emplois, «des questions vraiment nationales.»

Ce serait oublier que c'est aussi le parti de M. Manning, troquant le conservatisme doctrinaire pour le populisme primaire, qui a élu de naviguer au gré du vent de l'opinion publique, de s'en remettre commodément à des sondages de circonscription pour déterminer la position de ses députés dans plusieurs dossiers.

Se surprendra-t-on dès lors que, au moment où le débat sur la «séparation» fait rage d'un océan à l'autre, gracieuseté de Lucien Bouchard, les réformistes montent dans le train qui passe? Qu'ils cherchent à racheter une performance parlementaire décevante en ne laissant pas aux Harcourt, Romanow et Klein le monopole du dépit de l'Ouest tout-aussi-aliéné-que-le-Québec?

Politicien fédéral, M. Manning est cependant condamné à faire davantage que récriminer. Il ne peut chercher à intimider comme ses collègues provinciaux l'ont fait. C'est pourquoi, depuis plusieurs jours, il s'en prend plutôt à Jean Chrétien, qu'il accuse de n'avoir aucune stratégie pour enrayer la menace séparatiste.

A cet égard, la motion présentée aujourd'hui est ambivalente. Elle traite en priorité de l'unité nationale, mais elle englobe aussi l'essentiel de la plate-forme réformiste: «équilibre des budgets», «défense de nos vies et de nos propriétés», «démocratisation accrue de nos institutions», «égalité et caractère unique de tous nos citoyens et de nos provinces».

D'une part, elle force la main des libéraux, qui ne pourront décemment voter contre, sous peine de faire cause commune avec le Bloc québécois sur une question aussi fondamentale que «le respect du cadre fédéral». Mais ils la dilueront à coups d'amendements.

D'une part, elle annonce des débats plutôt redondants. Les ministériels vont encore y faire valoir que la meilleure façon de garder le Québec à l'intérieur de la fédération, c'est de lui offrir un bon gouvernement, ce que prévoit la motion dans son esprit. Les bloquistes vont encore y faire ressortir l'incurie du régime et son échec, justement, à l'égard de dispositions telles «l'appui à nos services sociaux» et «la protection de notre patrimoine et de notre diversité culturelle».

M. Manning a précisé qu'il voulait, en déposant cette motion, faire la démonstration qu'une alternative s'offre aux Québécois au delà de l'indépendance et du statu quo. On y reconnaît son «nouveau fédéralisme», fortement décentralisé et auquel, répète-t-il, il est possible d'arriver sans replonger dans le bourbier constitutionnel.

Il n'est pas facile de bien suivre la démarche de M. Manning. Lui qui s'est dit d'avis que Jean Chrétien devrait immédiatement déclencher des élections advenant un vote positif à un référendum a par la suite affirmé qu'il n'aimerait pas être le premier ministre qui aurait à «négocier» les modalités de la séparation.

A moins que ce ne soit plus simple, et qu'il ne comprenne rien à la situation québécoise, comme sa récente suggestion d'un référendum dont la question serait posée par le gouvernement fédéral le laisse supposer.

Chose certaine, il est pour le moins étrange que l'homme qui trouvait qu'on parlait un peu trop de questions québécoises aux Communes soit celui qui fasse maintenant en sorte qu'on y consacre une journée entière. Peut-être est-ce un réveil tardif, et ce ne serait pas la première fois que la chose arrive au Reform. Plus probablement est-ce de l'opportunisme de la part d'une formation qui donne l'impression de ne pas trop savoir où elle s'en va.

MONTREAL

François Ouimet tourne le dos au RSC

PAGE A 3



L'ÉCONOMIE

Le Canada traversera une zone de turbulence

PAGE B 2



POLITIQUE

Les militaires plutôt que les souverainistes

PAGE A 5

Entrevue exclusive au DEVOIR

## L'élection portera sur l'indépendance

Selon Daniel Johnson, le fédéralisme «n'a pas besoin de revamping majeur»

MICHEL VENNE

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Daniel Johnson considère les prochaines élections comme «des élections référendaires», au cours desquelles les électeurs seront appelés, en choisissant leur gouvernement, à choisir, en fait, entre la souveraineté du Québec et «l'expérience canadienne», a-t-il soutenu, hier, au cours d'une longue entrevue avec LE DEVOIR, à ses bureaux de Montréal.

A son avis, le Parti libéral n'aura d'autre choix que de considérer les prochaines élections comme telles, parce que le programme du PQ le dicte. «L'élection de 1994, pour le Parti québécois, c'est comme le référendum de 1980. Ce qu'ils vont chercher, c'est le mandat de négociation», dit-il.

«Un vote pour le PQ, c'est comme un vote pour le OUI

en 1980», dit le chef libéral. Tandis qu'un vote pour le Parti libéral, «c'est un vote pour l'union économique canadienne».

Pour lui, le PQ devra faire la preuve qu'on «n'a pas le choix, comme (le font) tous les pays colonisés, de créer un pays ici».

Selon M. Johnson, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, est un «idéologue à œillères qui veut enclencher la souveraineté dès qu'il sera élu». «L'enjeu, c'est de se prononcer sur l'enclenchisme».

Ces élections n'auraient toutefois de référendaire que le nom. Il n'est pas prévu, par exemple, de doubler le vote pour élire un gouvernement d'un autre vote sur la souveraineté, sur deux bulletins distincts.

VOIR PAGE A 10: JOHNSON

## Les libéraux ne toucheront pas à la loi 101

Au cours de l'entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, Daniel Johnson s'est engagé à ne pas toucher à la loi 101. Dans le contentieux des Mohawks, le chef libéral est par ailleurs disposé à discuter de revendications territoriales mais ne veut pas aller plus loin que le statut de réserve. Enfin, pour refaire la structure gouvernementale afin de l'alléger, M. Johnson entend revoir les conventions collectives des fonctionnaires.

■ Nos informations en page A 5.

## Le jour le plus long



PHOTO JACQUES NADEAU

Pendant que souverains et chefs d'État célébraient sur les plages normandes le 50e anniversaire du débarquement allié, plusieurs vétérans demeurés au pays ont participé à une cérémonie commémorative au carré Phillip à Montréal. Nos informations en page A 4.

## «Let's go»

Reprenant les mots d'Eisenhower, Mitterrand rappelle que «rien n'est jamais gagné»

CHRISTIAN RIOUX

CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

C'est en rappelant les drames qui déchirent la Bosnie et l'Afrique qu'ont culminé les célébrations du cinquantenaire du débarquement de Normandie. «Let's go!» a lancé le président François Mitterrand — reprenant le mot du général Eisenhower prononcé la veille du débarquement — après avoir évoqué brièvement les conflits qui déchirent la planète devant les chefs d'État et les premiers ministres réunis hier sur la plage Omaha où débarquèrent les soldats américains le 6 juin 1944.

«C'est ici qu'une certaine manière de vivre,

de croire et d'espérer l'a emporté sur le nazisme, ce qui lui ressemble, s'en inspire», a rappelé le président dans une allusion à peine voilée aux conflits actuels. «Ce combat n'a pas cessé avec la victoire de 1945».

François Mitterrand, qui était le seul chef d'État à s'adresser à la foule de quelques milliers d'anciens combattants réunis sur la plage, a enchaîné en parlant de «ces sangsues de toutes sortes (...) ces ordres sans justice, ces ordres sans pitié qui n'attendent pour s'imposer que notre indifférence (...) Rien n'est jamais gagné, tout est toujours possible».

VOIR PAGE A 10: NORMANDIE

## «Un service vital pour le Canada»

Radio-Canada obtient du CRTC son réseau d'informations continues

JEAN DION

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La Société Radio-Canada a désormais le feu vert pour mettre en branle son réseau d'informations 24 heures sur 24, mais les francophones de l'extérieur du Québec pourraient bien éprouver des difficultés à y avoir accès. C'est ce qui se dégage de la décision rendue publiquement hier par le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Keith Spicer, qui a annoncé l'octroi d'une dizaine de nouvelles licences de télévision, dont deux en langue française.

Les abonnés québécois du câble pourront ainsi, à compter du 1er janvier prochain, profiter du Réseau de l'information (RDI), ainsi que du canal Arts et Divertissement, qui offrira une programmation également ininterrompue de documentaires, films, séries dramatiques et émissions culturelles.

Compte tenu de l'exiguïté du marché québécois, le RDI et la chaîne A & D seront, selon toute probabilité, joints au service de base des câblodistributeurs, qui les offriront au coût mensuel de 1,60\$. Dans le reste du Ca-

VOIR PAGE A 10: CRTC

■ Autres informations en page A 4

## Monopole étatique sur l'information juridique?

Québec exige des redevances de 20% du seul courtier québécois

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

À l'heure où le gouvernement entend privatiser de nombreux services informatiques, la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) tente d'imposer un monopole étatique sur l'utilisation des banques de données juridiques.

«C'est une expropriation déguisée», affirme Me Jean-Yves Côté, président de la société montréalaise de recherche Illico, qui s'adressera ce matin à la Cour supérieure du Québec en vue d'obtenir une injonction interlocutoire, puis une injonction permanente, pour contrecarrer les projets de la société d'État.

Créée en 1975, la SOQUIJ demeure le seul producteur de données informatisées de jurisprudence au Québec. Selon le Règlement québécois sur la cueillette et la sélection des décisions judiciaires, les greffiers de toute la province doivent lui expédier gratuitement une copie de toutes les décisions motivées des tribunaux judiciaires.

Les avocats ne disposant pas tous de l'équipement né-

VOIR PAGE A 10: MONOPOLE

CULTURE

La crise s'aggrave au TNM  
La présentation de La Locandiera est plus que compromise

PAGE B 8

INDEX

Les actualités...A2	Éditorial.....A8	
Agenda culturel...B6	Idées.....A9	
Avis publics.....B4	Le monde.....A6	Météo
Classées.....B5	Montréal.....A3	Nuageux
Culture.....B8	Mots croisés.....B5	avec averses
Événirs.....B1	Politique.....A4	Max: 22
Économie.....B2	Les sports.....B5	Détails en B4

• LES ACTUALITÉS •

## Ex-carrière Miron: Montréal a utilisé de la terre contaminée pour construire un remblai

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

La ville de Montréal a utilisé jusqu'ici 200 mètres cubes de terre légèrement contaminée avec des hydrocarbures pour construire un remblai destiné à cacher les opérations du site d'enfouissement de l'ex-carrière Miron à ses voisins, comme l'exige la réglementation provinciale.

C'est ce qu'a confirmé hier au DEVOIR le surintendant du Centre de tri et d'enfouissement de déchets (CTED) de la ville de Montréal, M. Jacques Gagnon, qui venait de donner instruction à ses subalternes de stopper les travaux de construction de ce remblai dès l'arrivée des employés ce matin.

La terre en question était déversée depuis quelques jours sur une portion du CTED où le sol est parfaitement salubre, ce qui signifie que l'utilisation à des fins de construction de sols légèrement contaminés, destinés en principe à couvrir des déchets du site, équivaut à polluer un secteur

propre et éventuellement destiné à la construction domiciliaire. Cette vocation pourrait obliger la ville dans dix ou quinze ans à décontaminer ce terrain en vertu de normes et de prix inconnus pour l'instant.

La terre légèrement contaminée utilisée pour ce remblai provient de chez Petro-Canada où elle a été offerte en pâture à des bactéries macrophages dans le cadre d'un programme destiné à la rendre moins toxique. À l'origine, cette terre provenant de la raffinerie de l'Est était catégorisée «C» par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). Il a été impossible d'en connaître hier soir le contenu toxique mais, compte tenu de son origine, elle pourrait contenir des hydrocarbures, lourds ou légers, ainsi que des métaux lourds. La biodégradation des toxiques qu'elle contient a ramené sa toxicité du niveau «C», une catégorie impropre à tout usage, à la catégorie «B» réservée à des usages industriels ou sans contact direct pour les humains.

En vertu des normes provinciales, le CTED

peut utiliser de la terre légèrement contaminée pour recouvrir quotidiennement ses déchets. Mais dans le cas du projet en cours, cette terre de catégorie «B» a été versée sur un terrain de catégorie «A», donc propice aux usages humains comme la construction résidentielle.

L'écran visuel en construction mesurera plus de 200 mètres. Il est situé près des rues Papineau et Crémazie. Le noyau de ce talus d'une hauteur de 3,5 mètres devait être couvert de terre saine pour y implanter une végétation temporaire.

M. Gagnon a reconnu hier que ce talus aurait avantage à être construit avec de la bonne terre qui pourrait servir, au moment de fermer le site, pour le recouvrir, comme le prévoit aussi la réglementation provinciale. M. Gagnon n'excluait pas que certains contaminants présents dans la terre utilisée puissent descendre au fil des ans dans le sol sain, créant une facture d'une ampleur inconnue à ceux qui voudront utiliser ces terrains après la fermeture du CTED. Petro-Canada a payé 5\$ la tonne pour confier cette terre légèrement contaminée au CTED.

## Grand schisme au sein du Girl Guides of Canada: les francophones claquent la porte

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Depuis samedi, le mouvement des guides francophones du Canada, qui regroupe quelque 19 350 membres, ne fait plus partie de Girl Guides of Canada, qui regroupait, à ce jour, l'ensemble des guides canadiennes.

Réunis en assemblée à Winnipeg, 80% des représentants des guides francophones ont en effet décidé de se désaffilier du mouvement guide anglophone canadien, parce que ce dernier refuse d'autoriser la présence d'hommes dans les réunions comme animateurs.

Au mois d'avril dernier, le mouvement Girl Guides of Canada menaçait d'expulser les guides francophones du Canada si celles-ci continuaient d'accepter des hommes dans l'administration des activités de leurs organismes.

Rien n'y fit... Par conséquent, les quelque 11 000 guides québécoises pourraient, d'ici environ un an, se retrouver membres à part entière du mouvement francophone des scouts canadiens.

Le litige entre les guides francophones et l'ensemble du mouvement guide canadien, soit Girl Guides of Canada, qui réunissait jusqu'à tout récemment 270 000 membres, date de la fin des années 1970.

C'est à cette époque en effet, que le mouvement scout a décidé d'admettre des personnes de sexe féminin, tant dans sa clientèle que parmi ses animateurs.

À partir de ce moment, de façon informelle, certains groupes de guides francophones du Québec se sont fusionnés, au plan de l'administration, au mouvement scout, notamment dans les districts de Montréal et de Québec, et devenant mixtes, par le fait même.

Du fait que de plus en plus de femmes sont sur le marché du travail, d'ajouter Mme Lévesque, certains parents œuvrant respectivement chez les guides et chez les scouts n'ont pas beaucoup d'occasions de se voir en-dehors de ces réunions.

«Certains préfèrent faire du bé-

névolat, en couple, auprès des mêmes groupes», a-t-elle expliqué.

«Certains parents avaient des enfants dans les deux mouvements soit le mouvement scout et le mouvement guide», expliquait hier Mme Rita Lévesque, directrice-générale de l'Association des Guides francophones du Canada.

C'est ainsi qu'est né notamment, au début des années 1980, la Fédération québécoise des scouts et des guides. Tant les guides que les scouts canadiens offrent leurs services à des enfants et à des jeunes gens de 8 à 20 ans.

La très grande majorité des guides francophones du Canada vient du Québec tandis qu'une forte proportion de guides anglophones proviennent de l'Ontario, soutenait hier Margaret Archer, membre du comité du commissaire en chef du Girl Guides of Canada.

Selon le groupe Girl Guides of Canada, les filles du mouvement guide sont «mieux servies» par des bénévoles exclusivement de sexe féminin.

«Les jeunes filles ont toutes les occasions de rencontrer des garçons à l'école, à l'église, ou ailleurs...», de dire Mme Archer.

Pour sa part, l'association mondiale des guides recommandait, au cours de la conférence de l'année dernière au Danemark, que le mouvement guide préserve l'homogénéité féminine.

Cette association mondiale accepte cependant que les associations nationales de guide tolèrent des hommes et des garçons dans leurs rangs.

Ainsi, quelques pays d'Europe acceptent déjà des animateurs de sexe masculin, ainsi que des garçons, dans leurs réunions de guides.

L'Association des guides francophones du Canada réclamera un moratoire, jusqu'en juin 1995, pour la mise en vigueur de la désaffiliation, de façon à informer tous les membres des implications légales et juridiques de cette décision.

L'Association des guides francophones du Canada estime que la mixité dans ce genre d'organismes devrait désormais être acceptée comme un fait de société.

En période d'incertitude économique, comment obtenir un rendement supérieur sur vos placements sans prendre de risques?

# OUVREZ UN

## Compte Placement National garanti<sup>MC</sup>

# INVESTISSEMENT SANS RISQUE SANS FRAIS

Les avantages liés aux placements déposés dans ce compte :

- CAPITAL GARANTI\* • TAUX D'INTÉRÊT GARANTI\* • AUCUNE SURPRISE • RENDEMENT PLUS ÉLEVÉ

LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC. a créé le compte Placement National garanti afin de vous offrir un compte dans lequel vos placements vous rapportent un revenu supérieur sans que vous ayez à courir les risques qui se rattachent habituellement aux investissements offrant des rendements élevés.

**8 3/4%** \*\*

Intérêt composé annuel  
Émetteur : Province de Québec  
Échéance : 30 juin 1999

Les placements déposés dans le compte Placement National garanti sont garantis sans limite par le gouvernement fédéral ou l'un des gouvernements provinciaux du Canada et le rendement n'est pas influencé par les fluctuations du marché durant le terme\*. Aucun autre compte ne vous offre des placements couverts par une telle garantie.

## LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

Pour ouvrir votre compte Placement National garanti communiquez avec LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

# 1-800-550-TAUX (8289)

\* Le compte Placement National garanti est une marque de commerce de LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC., qui sert les Canadiens depuis 1902 et dont l'actionnaire majoritaire est la Banque Nationale du Canada.

QUAND NOUS VOUS PROPOSONS UN PRODUIT FINANCIER, C'EST DU SOLIDE.

\* Dans la mesure où vous maintenez votre placement jusqu'à l'échéance. \*\* Taux sujet à changement sans préavis.

## Une carte des droits pour les adolescents

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Quatre organismes québécois ont joint leurs efforts hier pour offrir aux jeunes Québécois une carte plastifiée faisant état de leurs droits en cas d'interrogatoire policier ou d'arrestation.

Le lancement de cette carte, qui s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans, a eu lieu hier à Montréal.

Ce nouvel outil d'information est fourni aux jeunes par la Commission des services juridiques, la Commission de protection des droits de la jeunesse et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec.

Il a été conçu après que ces organismes aient constaté que les jeunes connaissaient peu leurs droits, et qu'ils ne savent pas toujours comment réagir lorsqu'ils sont interrogés par des policiers.

La carte lancée hier par les quatre organismes, et disponible gratuitement en 50 000 exemplaires, précise donc que, lorsqu'il y a arrestation: le policier doit donner la raison de l'arrestation. Les jeunes doivent s'identifier. Le policier doit leur permettre de consulter un avocat sans

délati et il doit également les informer de ce droit. Le policier doit aussi leur permettre de consulter leurs parents ou un adulte significatif.

Enfin, on informe les jeunes que tout ce qu'ils disent ou écrivent pourra servir de preuve contre eux devant un tribunal de justice.

Les jeunes ne sont pas ailleurs, en aucune circonstance, tenus d'écrire ou de dire quoi que ce soit dans ces circonstances.

Cette initiative s'inscrit très précisément en réaction à la série d'interventions policières qui a eu lieu dans les écoles secondaires, dans le cadre des programmes de lutte aux trafiquants de drogues et de stupéfiants.

Certains procédés utilisés par les policiers dans le cadre de ses programmes s'apparentent à la délation et à l'infiltration.

Or les quatre organismes ayant participé à la publication de la carte des droits estiment qu'auprès des adolescents, la prévention et l'éducation devraient être favorisées au détriment de la répression et de la criminalisation.

On peut se procurer cette carte par le Regroupement des maisons de jeunes, qu'on peut rejoindre au (514) 725-2686.

## Sani-Mobile fait deux acquisitions

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

La firme Sani Mobile devient le principal compétiteur au Québec de la compagnie américaine Laidlaw à la suite de deux nouvelles acquisitions, en l'occurrence les Services sanitaires Blainville et SSB Environnement Rive-Sud. La compagnie de Lévis se spécialise dans le recyclage de déchets dangereux.

Elle porte sa capacité de recyclage à 600 conteneurs et obtient des droits d'opération dans une vingtaine d'États américains et ce jusqu'au Texas. «C'est la raison de la transaction», estime le vice-président au marketing, Marc Chaloult. Le marché est saturé au Québec jusqu'à ce que les lois deviennent plus sévères. En conséquence, il fallait pousser outre-frontières, selon le vp marketing. Le chiffre d'affaires passera de 48 à 58 millions\$ avec la transaction annoncée hier. Sani Mobile est une compagnie qui a procédé à une première émission REA en 1988 avec quelque 1,6 million d'actions émises au prix de 2\$ l'unité. En 1990, les dirigeants ont obtenu des options d'une valeur

de 1,5 million\$ et en 1993, une autre émission d'actions a rapporté près de 1,5 million\$.

Le groupe de Lévis est la plus importante entreprise de gestion environnementale au Québec, principalement dans le nettoyage industriel, le transport, le transfert et la restauration des matières et sites contaminés.

Elle recycle les liquides organiques, à savoir les peintures, polymères et huiles usées, en les revendant aux cimenteries qui brûlent ces combustibles à très haute température et les éliminent. Laidlaw utilise plutôt des incinérateurs à haute température dans les municipalités de Mercier et de Sarnia. Sani Mobile fait donc sa collecte des liquides dangereux, puis sépare les plastiques du plomb et de l'acide sulfurique par exemple pour les batteries. Une usine fait cette activité à Chambly. Sani Mobile se spécialise aussi dans la décontamination des sites. On estime que 119 sites ont été décontaminés en partie au Québec sur les 350 sites contaminés et dûment identifiés par le groupe de travail du ministère de l'Environnement, le groupe Gerled mis sur pied en 1985.

LE DEVOIR

# MONTREAL

## François Ouimet tourne le dos au Regroupement scolaire confessionnel

Mais il conserve la présidence de la CECM jusqu'aux élections de novembre

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), François Ouimet, brise tous ses liens avec le Regroupement scolaire confessionnel (RSC) qui l'a porté au pouvoir, mais il entend demeurer président de la commission scolaire jusqu'aux élections scolaires de novembre, afin de garantir la «stabilité et la continuité» de l'institution.

Cinq jours après avoir voté avec l'opposition au Conseil des commissaires pour la transformation de la CECM en commission scolaire linguistique, M. Ouimet a tiré les conclusions qui s'imposaient en annonçant hier matin aux commissaires du RSC qu'il quittait cette formation comme chef et comme membre.

Mais il entend arbitrer les réunions du Conseil des commissaires comme président: «Je dirigerai d'avantage les assemblées, dit-il, et je me ferai le porte-parole des décisions prises».

Interrogé sur la rumeur qu'il serait intéressé à créer un nouveau parti politique sur la scène sco-

laire montréalaise, M. Ouimet n'a ni confirmé ni nié, laissant toutes les portes ouvertes... y compris la possibilité de se joindre à la scène municipale. «Je m'accorde l'été pour réfléchir sérieusement à mon engagement politique sur la scène scolaire montréalaise» a-t-il déclaré, évoquant ses responsabilités envers sa famille, envers son cabinet d'avocats, envers la CECM comme étant des défis «souvent difficiles à relever en même temps».

M. Ouimet a toutefois rappelé que l'idée de la commissaire Denyse Soucy-Brousseau de susciter un regroupement de commissaires indépendants sans ligne de parti avait déjà été évoquée par lui-même. «Je m'interroge sur la pertinence d'avoir une ligne de parti trop rigide au Conseil des commissaires», dit-il.

Pour justifier son revirement de la semaine dernière, François Ouimet a répété s'être déjà expliqué publiquement sur la possibilité de déconfessionnaliser la CECM, et il soulignait avoir tenté de convaincre ses collègues du RSC.

M. Ouimet a également répété que le jugement de Cour suprême de l'été dernier sur la loi 107 garantissant la présence d'une commission scolaire confessionnelle à Montréal, mais «l'institution CECM comme telle n'est pas protégée (du point de vue de la confessionnalité)».

«La résistance institutionnelle de la CECM à la déconfessionnalisation vient de s'effondrer», dit-il,

mais le débat demeure à faire sur la place exacte de la religion dans les écoles. Pour François Ouimet, ce sont les parents qui auront ultérieurement à se prononcer sur la façon dont l'école doit, ou non, offrir un enseignement de la religion.

«La volonté des parents, c'est peut-être de transmettre certaines valeurs religieuses, ajoute-t-il. Actuellement, 82% des parents demandent l'enseignement religieux au primaire plutôt que moral, mais au secondaire la majorité demandent l'enseignement moral».

Par ailleurs, le pari de M. Ouimet de demeurer à la tête de la CECM risque de fonctionner, puisque le parti d'opposition au Conseil, le MEMO, a indiqué hier qu'il n'entendait pas lui contester cette place. «Comme les élections scolaires auront lieu dans environ 200 jours, et qu'il reste assez peu de réunions, ça apparaît comme une solution viable, de déclarer la présidente du MEMO, Diane De Courcy. Le vrai rendez-vous c'est celui des élections scolaires de novembre. D'ici cette date, il ne faut pas déstabiliser la CECM».

Le président de la CECM peut être destitué par un vote des deux tiers des commissaires, mais le MEMO n'a pas l'intention de jouer ce jeu, «pour étaler encore plus la déconfiture du Regroupement scolaire confessionnel», de dire Mme De Courcy.

Surtaxe municipale

## Ryan accusé de «rafistoler» le système municipal

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La Coalition pour la refonte de la fiscalité municipale dénonce la tentative du ministre Claude Ryan de «rafistoler» avec son projet de loi 26 le système municipal au Québec.

La Coalition, qui regroupe notamment l'Institut de développement urbain, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Chambre de commerce du Québec, le Conseil du patronat, l'Association canadienne de taxe foncière et le Comité pour l'abolition judiciaire de la surtaxe, voit dans l'introduction d'une nouvelle taxe pour le secteur non résidentiel, un abandon du gouvernement «pour trouver une solution durable aux problèmes de taxation qu'il a créés en 1992 avec l'instauration de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels».

Cette dernière surtaxe a été invalidée l'automne dernier par la Cour supérieure, créant par ricochet une situation chaotique dans les municipalités au Québec.

Dans sa bataille pour obtenir de Québec une réforme en profondeur, la Ville de Montréal vient ainsi d'obtenir un appui de taille. La Coalition, avec à sa tête Cameron Charlebois, estime en effet que le projet de loi 26 est «une mesure anti-Montréal». «Ca isole encore plus Montréal. Si la Ville utilise le nouvel outil fiscal, elle forcera la faillite de plein de petits commerçants. En même temps, si elle maintient la surtaxe, elle demeure dans l'illégalité», soutient M. Charlebois.

C'est que le projet de loi 26 établit, pour les municipalités qui décideront de l'utiliser, un seuil d'admissibilité quant au dégrèvement permis. Ce seuil, équivalent à un taux de vacance de 25% et plus, désavantagerait les gens d'affaires montréalais qui bénéficient actuellement d'un dégrèvement atteignant 80% de la valeur des lieux inoccupés.

Les propriétaires de l'édifice du 1000, de la Gauchetière, par exemple, qui reçoivent un dégrèvement en fonction de leur taux de vacance qui s'élève à 29%, seraient pénalisés avec la nouvelle taxe: le dégrèvement ne serait compté qu'à partir du seuil de 25%, soit 4%.

De façon symbolique d'ailleurs, la conférence de presse de la Coalition s'est tenue hier au 10e étage complètement vide de ce gratte-ciel.

La Coalition s'en est également pris à la multiplication des options offertes aux municipalités, contribuant ainsi à aggraver la confusion. «Cessons de creuser davantage le trou dans lequel on s'est embourbé depuis la réforme du ministre des Affaires municipales (Claude Ryan)», a déclaré Daniel Pinard, président du chapitre québécois de l'Association canadienne de taxe foncière.

À la faveur des prochaines élections provinciales, la Coalition réclame autre chose que «l'improvisation du ministre Ryan» et des «ajustements à la pièce». Le Parti québécois appuierait cette demande de réforme. Quant à l'accès pour les municipalités à un pourcentage de la taxe de vente, le PQ n'a pas pris d'engagement, pas plus que le gouvernement actuel.

Entre-temps, la Coalition pour la refonte de loi sur la fiscalité municipale souhaite être entendue cette semaine par la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 26.

Maisons des «oubliés» d'Oka

## Non négociable, déclare Me Robert

LE DEVOIR

Les terres et les maisons des «oubliés d'Oka» seront achetées par le gouvernement fédéral. J'espère que cette fois tout le monde l'aura compris. Il n'est pas question de revenir là-dessus. C'est non-négociable. Au début de la semaine prochaine on devrait être fixé quant à la date du début des opérations.

C'est ce qu'ont indiqué hier au DEVOIR Mme Kate McGeady, l'attachée de presse du ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, et le négociateur fédéral nommé dans le dossier d'Oka, Me Michel Robert, dans l'espoir de faire taire une fois pour toutes la rumeur selon laquelle le projet d'acquisition des maisons situées au sud de la 344 pourrait être compromis.

Par ailleurs, dans un tout autre ordre d'idée, soulignons que Me François Brière, substitut du Procureur général dans le district de Terrebonne, a porté hier 12 accusations — dont celui de complot pour meurtre — contre Guy Cataford, l'individu arrêté samedi soir par la Sûreté du Québec dans la pinède d'Oka pour s'être introduit par effraction dans la boutique du professionnel du golf de l'endroit.

Six des 12 chefs d'accusation portent sur la possession d'une arme à feu dans un dessein dangereux — mitraillette Ruger, fusil de calibre 12, revolver...

On se souviendra que plusieurs coups de feu ont été tirés dans la pinède dans la nuit de samedi à dimanche — certains par des AK-47 — au moment où des policiers répondant à une alarme procédaient à l'arrestation de Cataford dans le boisé près du golf. Selon Me Brière, celui-ci aurait avoué lors de son interrogatoire au poste de la SQ de Saint-Eustache qu'il avait complété en compagnie de 5 autres individus — cachés dans la pinède — dans le but de commettre le meurtre d'un agent de la Sûreté du Québec. «Il s'agissait d'un guet-apens», soutient Me Brière.

Bien que plusieurs tirs aient été entendus — aussi bien lors de l'arrestation de l'individu que lors du retour des policiers (quatre heures plus tard) pour faire enquête, aucune accusation de tentative de meurtre n'a été retenue.

Guy Cataford est présentement détenu à la prison de Saint-Jérôme où il demeurera au moins jusqu'au 16 juin, date de l'audition de sa requête pour mise en liberté. Son enquête préliminaire devrait avoir lieu au milieu de l'été.

La ferme en ville



PHOTO JACQUES NADEAU

LA FERME du parc Angrignon vient d'ouvrir ses portes et un lapin blanc était au rendez-vous tout comme ces deux petites Alice en herbe.

## Vision Montréal: les militants dans le vague

Les délégués choisis au congrès du 19 juin n'ont pas accès au programme du parti

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Vision Montréal vient d'enclencher, district par district, une série d'assemblées générales pour élire les délégués en vue de son congrès du 19 juin prochain. Cet exercice démocratique s'effectue toutefois sans que les militants ne soient informés des orientations politiques dont ils devront débattre.

En fait, ils devront patienter jusqu'à vendredi matin alors que le chef de la nouvelle formation politique, Pierre Bourque, rendra public en conférence de presse le programme. Dès lors, les délégués élus (de 17 districts) ainsi que ceux dont l'assemblée est prévue au plus tard le 15 juin, pourront se réunir, étudier le document, en discuter et soumettre des amendements.

Mais pour l'instant, on demande aux militants de Vision Montréal de croire. «Moi, je l'ai vu le programme et je vous assure qu'il est simple et près des gens», a déclaré dimanche soir devant une vingtaine de partisans, Anie Samson, candidate dans le district d'Octave-Crémazie.

Les gens réunis dans la cour arrière de ce duplex de Villeray ne semblaient pas se formaliser que cet élément ait été raturé de l'ordre du jour prévu. Aucune inquiétude, aucune interrogation n'a été formulée.

Auparavant, l'un des principaux

organisateur de Vision Montréal, Jean-Guy Gagnon, a expliqué aux participants que le programme se trouve sous embargo depuis mardi dernier. Les candidats (41 d'entre eux sont choisis) qui en ont pris connaissance à ce moment, ont demandé que des modifications y soient apportées.

«On veut être prudent. Vision Montréal a commis quelques erreurs de parcours», a rappelé M. Gagnon qui ne voit là que des maladroites propres au démarrage d'un parti politique. D'ailleurs, il indique avec fierté que Vision Montréal compte tout de même 3000 membres en moins de deux mois de recrutement.

L'assemblée a procédé par la suite à l'élection des 10 délégués qui participeront à la naissance de l'épi-

ne dorsale de Vision Montréal au cégep Maisonneuve. En moins de 5 minutes, les délégués ont été élus sans opposition. Parmi le groupe, on note la présence entre autres de Anita Richard, l'ex-secrétaire de Marcel Prud'homme, député libéral pendant trente ans dans Saint-Denis et aujourd'hui sénateur indépendant ainsi que Mario Di Chiaro, candidat

défait en 1990 sous la bannière du Parti municipal des Montréalais, passé au Rassemblement des citoyens de Montréal avec l'espoir de remplacer André Berthelot.

Quant à la candidate du district, Mme Samson, l'aide aux commerçants constituera sa priorité politique. «C'est eux qui font vivre la ville après tout», a-t-elle affirmé.



Centre de recherche-action sur les relations raciales

Pour l'égalité et l'excellence

### Consultation publique sur l'immigration

Les membres du public sont invités à une consultation sur la politique canadienne d'immigration, organisée pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada.

Les thèmes abordés seront:

- \* L'intégration des immigrants
- \* La protection de la société canadienne
- \* Les avantages économiques de l'immigration

Cette consultation aura lieu lundi, le 13 juin prochain de 19h00 à 21h30. Pour obtenir une invitation, veuillez contacter le Centre de recherche-action sur les relations raciales, au (514) 939-3342.

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS  
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3X2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 984-0444  
La maîtrise des intangibles

Pré-secondaire,  
secondaire 1<sup>er</sup> cycle et adultes  
Normand St-Ours

## L'ESSENTIEL GRAMMATICAL

Cet ouvrage s'adresse à tous les étudiants et à toutes les étudiantes, tant jeunes qu'adultes, mais plus spécifiquement à ceux pour qui l'apprentissage de la langue écrite présente des difficultés. Cette grammaire simplifiée se veut une solution à leurs problèmes.



- L'essentiel grammatical
- Manuel (cartonné)
- ISBN 2-7601-2585-1 (238 p.) 21,75 \$
- Fiches d'activités 1
- ISBN 2-7601-3340-0 (248 p.) 11,75 \$
- Corrigé 1
- ISBN 2-7601-3341-9 (248 p.) 40,00 \$
- Fiches d'activités 2 (à paraître sous peu)
- Corrigé 2 (à paraître sous peu)

Vingt années d'expérimentation avec des clientèles présentant des lacunes en orthographe ou éprouvant des difficultés d'apprentissage en français, vingt années pendant lesquelles le plus apprenant fut souvent le professeur que je suis m'ont amené à vouloir équiper mes étudiants et étudiantes d'un outil qui pourrait être utilisé efficacement, d'un outil qui répond à leurs besoins et à leurs attentes.



**guérin** Montréal  
Toronto

4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada  
Tél.: (514) 842-3481  
Télé.: (514) 842-4923

LES ACTUALITÉS

Les célébrations du Jour J à Montréal

«Je pense que j'étais mieux de ne pas y aller»

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

«Cela sautait partout. C'était difficile. Sur la rive, c'était difficile, on voyait les gars tomber. Les bombes sautaient partout.»

Albert Lalonde était sur les plages de Normandie le 6 juin 1944. Il y a de ces souvenirs que l'on préférerait oublier.

Vous auriez aimé être en Normandie pour les cérémonies du 50<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement?

Oui, oui. Je ne sais pas. Je pense que j'étais mieux de ne pas y aller. Je m'y suis rendu une fois et ça m'avait affecté. Non, je préfère ne pas y être. J'ai trop de souvenirs que je ne parviens pas à oublier.

L'œil se mouille. Albert Lalonde étouffe un sanglot, une larme pointe au coin de l'œil. Le soldat Lalonde est incapable d'en dire plus. Il se tait, fait un pas en arrière, et retourne dans ses souvenirs.

Il y avait quelques centaines de vétérans réunis, hier, devant le Cénotaphe à la Place du Canada à Montréal pour se souvenir de ceux qui sont morts sur les plages de Normandie en juin 1944. Les cloches de toutes les églises de Montréal se sont faites entendre.

Le lieutenant-gouverneur du Québec, Martial Asselin, le major général Armand Roy et le maire de Montréal, Jean Doré, notamment, assistaient à la cérémonie. Huit couronnes de fleurs ont été déposées devant le monument qui rappelle la mémoire des disparus des guerres de 1914-1918, de 1939-1945 et de celle de Corée.

Les vétérans de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation ont ensuite défilé dans les rues de Montréal pour se rendre au Carré Phillip avant de gagner les locaux du Régiment de Maisonneuve au centre-ville

de Montréal où un goûter les attendait.

Sur le parcours, rue Sainte-Catherine, plusieurs personnes applaudissaient spontanément le passage des vétérans qui, pour les circonstances, avaient revêtu leurs uniformes et épinglé leurs médailles.

Roland Laurendeau des Fusiliers Mont-Royal en avait une série sur son uniforme. Il a reçu, entre autres, la médaille du mérite des mains du général de Gaulle et la médaille de la paix de celles du président François Mitterrand.

M. Laurendeau n'était pas du débarquement de juin 1944, mais il était de la tentative avortée de débarquement à Dieppe en 1942. Blessé grièvement, il a été fait prisonnier par les Allemands. Transporté à Rouen pour y être soigné, il se souvient de son infirmerie: «C'est une petite religieuse qui m'a sauvé, sœur Agnès.» Détenue ensuite en Allemagne, sa captivité devait durer trois ans et demi.

Son camarade, Donatien Ménard, «plus chanceux» a aussi été blessé à Dieppe, mais n'a pas été fait prisonnier. Deux ans après Dieppe, M. Ménard devait aussi participer au débarquement de juin 1944: «J'ai le souvenir des frères que l'on a perdus sur la plage. J'ai vu des amis tomber. J'ai été chanceux, moi. J'ai été blessé en Normandie, je suis chanceux d'être en vie.» Du débarquement il dit encore que «c'était comme un rêve».

Le lieutenant-gouverneur Martial Asselin était l'invité d'honneur des cérémonies d'hier. En juin 1944, il terminait le premier cycle de ses études classiques: «C'est un professeur, l'abbé Victor Tremblay, qui nous avait annoncé le matin que les alliés venaient de débarquer en Normandie. C'était un professeur d'histoire.»

Des cérémonies comme celle d'hier à Montréal, il s'en est tenu partout à travers le monde.

L'Assemblée nationale rend hommage aux disparus

Québec (PC) — En ce 50<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement de Normandie, l'Assemblée nationale a rendu un hommage unanime hier aux hommes et aux femmes qui ont sacrifié leur vie à la défense de la démocratie.

Pendant que plusieurs leaders du monde occidental, dont le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, participaient aux célébrations sur place, les députés de l'Assemblée soulignaient à leur façon la participation des Québécois à l'effort de guerre, même s'ils avaient voté massivement contre le référendum sur la conscription, a rappelé le député de Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard.

Au nom du gouvernement, M. Daniel Johnson a évoqué la mémoire de deux de ses prédécesseurs au poste de premier ministre qui ont participé de manière concrète et active à l'effort de libération, l'un com-

me journaliste, l'autre à titre de combattant.

«Paul Sauvé (UN: septembre 1959 - janvier 1960) commandant en second des fusiliers Mont-Royal, faisait partie des forces d'invasion. Il devenait d'ailleurs lieutenant-colonel et commandant de ce régiment quelques semaines plus tard», a dit M. Johnson en rappelant qu'en raison de la guerre, M. Sauvé a «réussi à se faire élire en 1944 sans jamais poser le pied dans son comté».

Il y a eu également le plus connu des premiers ministres contemporains, René Lévesque (PQ: 1976-1985), dont une télé-série évoquait brièvement, il y a quelques semaines, son travail de correspondant de guerre: «Il a lui aussi connu les échos de la bataille à titre de correspondant de guerre sur le théâtre des opérations de la libération de l'Europe en 1944 et 1945».

STANDARD LIFE

Téléthon

# Marathon

Emboîtez le pas

Le 18 juin 1994...

Dès le matin, ce sera la fête au parc Mont-Royal.

- Séance d'échauffement à 8 h.
- Départ du 10 km - course sportive - à 9 h 20. (Parcours certifié par la FAQ)
- Départ du 7 km - marche ou jogging - à 10 h 30.

Pour renseignements, composez dès maintenant le (514) 499-6798.

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE  
L'Hôpital de Montréal pour Enfants  
The Montreal Children's Hospital

Les fonds recueillis servent à soutenir la recherche sur les maladies infantiles à l'Hôpital Sainte-Justine et à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Octroi de licences par le CRTC

SRC déçue de ne pas avoir obtenu davantage

Heureuse de pouvoir mettre sur pied sa chaîne d'informations continues, la société d'Etat regrette de ne pas avoir obtenu le feu vert à son projet de réseau des arts

PAULE DES RIVIÈRE  
ENVOYÉE SPÉCIALE  
DU DEVOIR À BANFF

Si les dirigeants de Radio-Canada jubilent devant l'octroi d'une chaîne d'informations continues, ils n'en sont pas moins déçus du rejet d'une autre demande déposée devant le CRTC, pour l'obtention d'un réseau des arts.

«Nous sommes heureux parce que les téléspectateurs francophones auront accès, désormais, à des services comparables à ceux dont disposent les Anglophones. Mais nous sommes tristes pour notre projet Festival», commentait hier matin le président de Radio-Canada, M. Tony Manera, depuis Banff, où il participe au Festival international de télévision qui se tient chaque année ici.

La vice-présidente de la Société d'Etat, Mme Michèle Fortin, aussi à Banff, a été, pour sa part, beaucoup plus directe relativement au projet rejeté, Festival, qui prévoyait, en partenariat avec les industries culturelles du pays, la diffusion de manifestations artistiques uniquement canadienne d'un océan à l'autre.

Or, en donnant plutôt des licences à deux chaînes calquées sur le modèle américain, qui prévoient présenter des spectacles made in USA, le CRTC laisse la patronne du secteur français de Radio-Canada très perplexe.

«Que voulait-il de plus? Je ne comprends pas les motivations du CRTC», déclarait Mme Fortin à l'is-



Tony Manera: «Nous sommes tristes pour notre projet Festival.»

sue du dévoilement des chaînes gagnantes. Mme Fortin craint que les Américains, qui travaillent présentement à la mise sur pied d'une chaîne des arts, n'arrivent les premiers ici, occupant un espace qui ne s'étire pas à l'infini. Dans le domaine des arts et des variétés, le CRTC a aussi rejeté la demande de Cogeco pour son Télé-Variétés, que l'Union des ar-

tistes appuyait. Il a plutôt retenu Bravo, qui étend l'empire de CHUM Limited, et Arts et Divertissement, de Premier Choix/IVEC Inc., détenu par Astral. A&D présentera 30% de contenu canadien.

«Il n'y a pas beaucoup de choses pour mettre les artistes en valeur dans les licences du CRTC», conclut Mme Fortin.

Les décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications ont tout de même fait beaucoup d'heureux, surtout au Canada anglais, passablement plus gâté que le Québec.

La présidente de l'Office national du film, Mme Joan Pennefather, applaudit à l'arrivée d'une chaîne pour les femmes, Lifestyle. «C'est extraordinaire. Voilà un encouragement à la présence accrue des femmes en télévision, surtout en production».

Une autre femme était passablement heureuse hier et c'est Mme Phyllis Yaffe, présidente de la future chaîne Showcase qui présentera des longs métrages et des dramatiques déjà présentés sur les réseaux conventionnels. Le CRTC ne donne ce service qu'au Canada anglais. Mince consolation, les Canadiens anglais verront une heure chaque soir de production francophone, étendant le rayonnement du fait français. En donnant huit nouveaux services (dont deux à la carte) aux Canadiens anglais et deux aux Québécois, le président du CRTC, M. Keith Spicer, a voulu s'assurer que le Québec n'étoufferait pas sous une avalanche de nouveaux canaux. Plusieurs Québécois, ici à Banff, trouvent cette considération excessive.

RDI: TVA tend la main à Radio-Canada

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Hier encore adversaire acharné, TVA a tendu la main hier à son rival radio-canadien pour devenir partenaire du nouveau réseau d'information continue RDI que Radio-Canada exploitera dès janvier 1995.

Dés maintenant, a souligné hier Michel Bissonnette, directeur général des communications à TVA, Télé-Métropole se dit «appelé» par l'invitation au partenariat lancé par le CRTC. TM, qui s'était retiré des discussions sur le projet RDI après avoir décidé de s'associer avec Palmorex pour son projet de Canal Nouvelles, affirme maintenant vouloir reprendre les discussions avec Radio-Canada.

«On est prêts à rencontrer la SRC pour un réel partenariat. Nous jouissons d'une force particulière pour la

couverture d'informations en région. Ce serait sûrement un bienfait pour les téléspectateurs francophones», a souligné M. Bissonnette.

Compte tenu des conditions imposées par le CRTC à Radio-Canada pour opérer RDI, Télé-métropole dit être passablement rassuré des dangers potentiels de contre-programmation ou de distribution simultanée des émissions de Radio-Canada sur ses deux réseaux. Les discussions entre les deux chaînes avaient au départ échoué parce que TM craignait que Radio-Canada ne se réserve la mainmise totale sur le contenu éditorial.

Chez Global Canwest Communications, promoteur du projet télémanchettes, on a accueilli la décision avec résignation. «Même si cela a pris du temps, nous sommes très contents qu'un réseau d'information continue soit maintenant offert aux

auditeurs canadiens de langue française», a dit Mme Joan McKenna, porte-parole de Global. Pour l'heure, Global, qui croit toujours que son canal de manchettes pourrait compléter RDI, entend remettre son travail sur le métier pour revenir avec force lors du prochain round qui se jouera en juin 1995.

La Fédération nationale des communications (FNC/CSN) salue aussi le choix du CRTC qui permettra de rattraper le retard inquiétant des francophones sur le plan de l'accès à l'information. Ravie de la création de RDI, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec presse quant à elle SRC d'inviter TVA à joindre son projet.

Le groupe Chapiteau, formé des cinq chaînes de télévision francophone du pays (Cogeco, TQS, SRC, Radio-Québec et TVA) s'est dit étonné

de la décision du CRTC de lui refuser l'exploitation d'un réseau de télévision culturelle à la carte. Les partenaires de Chapiteau, qui jouissent de l'appui de la ministre des Communications du Québec, Mme Lisa Frulla, étudieront la décision du CRTC avant de décider s'ils réitérent leur demande.

Parmi les déçus, on compte aussi Musique Plus, qui n'a pas vu son projet de chaîne spécialisée musicale retenu. «On va continuer à planifier notre projet pour présenter quelque chose de viable pour nous et qui répond aux critères du CRTC», a dit hier Mme Michelle LaBarre, porte-parole pour Musique Plus. Pendant que Cogeco faisait le deuil de son projet de canal baptisé Télé-Variétés, Astral fêtait l'octroi de sa propre licence pour le réseau Arts et divertissements.



DEUX GARÇONS n'ont pu s'empêcher de plonger dans un étang près de l'église de la Trinité de Moscou, profitant de la journée chaude et ensoleillée.

Québec 2002: exit la descente du Cap-du-Salut

LE DEVOIR

La Fédération internationale de ski a profité de sa réunion à Rio de Janeiro, au Brésil, pour annoncer, hier, qu'elle rejetait le trajet proposé par Québec 2002 pour la descente de ski masculine du Cap-du-Salut. La décision vient confirmer de façon définitive les avis défavorables de la FIS, dont les médias avaient déjà fait état depuis plusieurs semaines.

Le problème du parcours proposé se situait au deuxième tiers du parcours, jugé trop uniforme par les experts de la Fédération, qui ont également rejeté le trajet proposé à Nagano pour les Olympiques de 1998, et

exigé des modifications à celui proposé par Salt Lake City, principale concurrente de Québec pour les Jeux de 2002. Les dirigeants du comité de candidature ont donc refusé de rejeter d'emblée le site controversé de Cap-du-Salut, indiquant qu'on allait plutôt chercher à effectuer des modifications au tracé pour répondre aux objections de la FIS. Le parcours modifié ne pourra toutefois pas être testé avant la remise du cahier de candidature de Québec, le 18 août prochain. Québec 2002 devra donc se contenter de présenter des options non définitives au CIO à cette occasion, ce qui vient affaiblir quelque peu le dossier québécois.

Ottawa veut faire détruire 1000 tonnes de BPC à Shawinigan

LOUIS-GILLES  
FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Ottawa veut que Québec modifie ses règles d'évaluation environnementale pour faire détruire à Shawinigan, la capitale du comté de Saint-Maurice, le site du premier ministre, M. Jean Chrétien, quelque 1000 tonnes de BPC appartenant à ses services. En échange, le comté du premier ministre pourrait obtenir gratuitement ou presque le nettoyage de l'entrepôt de Shawbec grâce aux fonds dévolus aux sites orphelins.

Le site est actuellement sous la responsabilité d'un syndicat, ce qui fait qu'on ne le considère pas comme un véritable orphelin du côté québécois même si cela ne laisse pas un gros budget pour le nettoyer.

L'ajout des ces BPC fédéraux a été présenté hier soir devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui amorçait à Shawinigan la 2<sup>e</sup> phase de ses travaux sur la destruction des BPC orphelins laissés en héritage à la province par Marc Lévy, un ingénieur aujourd'hui destitué qui s'est enfui aux États-Unis après l'incendie de Saint-Basile-le-Grand. Le projet d'élimination piloté par BPC-Québec prévoit la destruction, à Baie-Comeau, de 2504 tonnes entreposées sur les terrains d'Hydro-Québec, dont 2094 tonnes appartenant à la société d'Etat. Quelque 15 000 tonnes seraient éliminées à Saint-Basile et seulement 119 tonnes à Shawinigan.

Mais voilà qu'hier soir la MRC de Shawinigan a proposé d'ajouter aux 119 tonnes de l'entrepôt de Marc Lévy quelque 2000 tonnes de son cru, dont environ 1000 appartenant à Environnement Canada. Une autre tranche de 800 tonnes proviendrait d'Hydro-Québec et le reste, de plusieurs entreprises privées de la région, qui profiterait du passage de l'incinérateur OGDEN dans la région pour se débarrasser des toxiques gênants de toute la Mauricie et des Bois-Francis.

Sans cet apport important des BPC fédéraux et hydro-québécois (environ 1800 tonnes sur 2000), la commission du BAPE devrait normalement proposer de déplacer à Saint-Basile le stock marginal de Shawinigan, si la commission se préoccupe aussi des finances pu-

bliques, expliquait hier un fonctionnaire très au fait du dossier. Avec l'ajout des 2000 tonnes de la MRC mauricienne, le décor change et se justifie, dit-il, mais c'est Québec qui paie. Environnement Canada confirme hier qu'elle s'attendait à payer «le même prix» qu'aux autres sites, même si en réalité les coûts fixes sont proportionnellement plus importants pour Shawinigan.

L'affaire a été jugée suffisamment importante à Ottawa pour qu'elle ait fait l'objet de pourparlers directs et récents entre le ministre québécois de l'Environnement et de la Faune, (MEF), M. Pierre Paradis, et son homologue fédéral, Mme Sheila Copps, et son adjoint parlementaire et ancien ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln. Cette information a été confirmée hier au DEVOIR par Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse de M. Paradis, qui note que Shawinigan, «c'est le comté d'un député très haut placé».

Le projet «privé» de la MRC n'a pas suivi les étapes réglementaires au Québec. Le MEF, en effet, n'a pas émis de directives pour définir le contenu de l'étude d'impact exigée par la loi. Il n'a pas, non plus, statué sur la conformité de l'étude d'impacts, pourtant déposée hier devant le BAPE avec le sceau moral d'Environnement Canada, comme l'exige aussi la réglementation et aucun mandat n'a été confié au BAPE pour traiter ce dossier, comme l'exige la loi.

Pourtant, au cabinet de Pierre Paradis, on est prêt à le regarder «si les commissaires nous le recommandent», précisait Mme Marier.

Un autre porte-parole d'Environnement Canada, M. Serge Lemieux, a affirmé qu'Ottawa ne tentait pas de contourner sa propre réglementation sur l'évaluation environnementale en faisant détruire ses BPC sous bannière privée. Certes, reconnaît-il, l'audience du BAPE n'est pas conjointe et ne fait appel à aucun commissaire fédéral, comme l'exige les règles. Mais le projet sera quand même évalué selon les normes fédérales puisque, bien préparé par Environnement Canada, il pourrait être dispensé de l'audience fédérale si Mme Copps juge ses impacts marginaux ou ses répercussions sociales peu importantes, comme le prévoit le décret en vigueur.

## LE DEVOIR

## POLITIQUE

Le premier ministre du Québec en entrevue au DEVOIR

## Catégorique, Johnson promet de ne pas toucher à la loi 101

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Quelles que soient les représentations de la minorité anglophone ou des francophones nationalistes, le premier ministre Johnson a la ferme intention de ne plus modifier la Charte de la langue française.

Dans l'entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, il a été catégorique. «Je ne vois rien qui ferait que dans le prochain mandat, l'on toucherait à la loi 101».

«C'est la ligne de conduite qui prévaut à l'égard de toutes les dispositions de la loi 101. Qu'il s'agisse de la langue d'affichage ou de l'accès à l'école anglaise, le nouveau chef du PLQ entend rester intraitable face aux revendications susceptibles d'émerger de part et d'autre. Il se dit déterminé à ne pas bouger. «Nous, on ne touchera pas à cela».

Par delà cette prise de position, le premier ministre continue à croire que la cause du français ne sera jamais gagnée et qu'il faudra faire preuve de vigilance.

«La survie du français est-elle menacée»? À cette question, il répond que le français aura toujours besoin d'aide. «Le gouvernement du Québec doit tout mettre en œuvre pour assurer la survie de la langue et de la culture françaises. On doit constamment être aux aguets, on doit constamment exercer notre pouvoir d'influence pour protéger le fait français».

Ces choses étant dites, M. Johnson souligne que le sort du français ne l'inquiète pas et il observe de «remarquables» signes de vitalité. Ce qui ne l'empêche pas de reconnaître que la survie de la langue est toujours théoriquement menacée. «Par définition. Il n'y a pas de revanche des berceaux; les taux de natalité sont les plus bas. Alors, il faut maintenir un noyau important de francophones, en Amérique du Nord et au Québec. Il faut que nos politiques aillent dans le sens de toujours appuyer le développement du fait français».

Entrevue au cours de laquelle, le premier ministre a été amené à expliquer la décision du gouvernement de recourir à la clause dérogatoire pour soustraire à l'application de la Charte des

droits, certaines dispositions de la loi 107.

Adoptée en 1988, la loi 107 prévoyait pour l'île de Montréal une division des commissions scolaires selon la langue d'enseignement, et la réduction à un territoire minimal des commissions confessionnelles garanties par la constitution canadienne de 1867. La Cour suprême a donné raison au gouvernement du Québec, en autorisant la création de commissions scolaires linguistiques. Mais elle a également donné raison aux opposants, les parents catholiques, en interdisant le rétrocessionnement des commissions confessionnelles.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé, par la loi 2 qui est en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, d'avoir recours à la clause dérogatoire? En quoi un besoin d'éducation a-t-il besoin d'être religieux? À ces questions, le premier ministre répond: «C'est important. C'est toujours l'idée de ne pas brimer les gens, de ne pas les empêcher d'exercer leur liberté dans le sens qu'ils le souhaitent. Il reste encore un attachement assez large à ces valeurs et il m'apparaît qu'on doit permettre qu'il en soit ainsi».

## Les militaires plutôt que les souverainistes

Le Parti Égalité prône le recours à l'armée canadienne pour faire échec à la souveraineté du Québec

Ottawa (PC) — Le Parti Égalité demandera au gouvernement fédéral de prévoir l'intervention de l'armée si le Québec déclare unilatéralement sa souveraineté.

«Le Québec n'a pas le pouvoir constitutionnel de tenir un référendum et de se déclarer indépendant là-dessus», a déclaré le chef du Parti Égalité, Keith Henderson hier en conférence de presse à Ottawa.

Si jamais un gouvernement séparatiste agissait ainsi, il dérogerait aux règles de droit internationales et constitutionnelles du Canada; les Québécois voulant rester dans la fédération canadienne pourront, en toute légitimité, demander la protection de la Défense nationale.

«Je crois que c'est la responsabilité du gouvernement fédéral d'utiliser la force nécessaire de protéger la vie et la liberté des citoyens du Canada (au Québec)», a soutenu le chef du PE.

Soutenant que les souverainistes du Parti québécois et du Bloc québécois menacent déjà d'agir de proclamer l'indépendance sitôt après un référendum favorable à cette option, le PE prédit que les fédéralistes québécois seront harcelés.

Questionné à savoir s'il ne mettrait pas inutilement de l'huile sur le feu

bien avant la tenue et le résultat d'un éventuel référendum, Keith Henderson a lancé la balle dans le camp des «séparatistes».

«Ce n'est pas nous autres qui jetons de l'huile sur le feu, ce sont les séparatistes qui le font en menaçant de déclarer unilatéralement l'indépendance et en disant qu'un gouvernement séparatiste va utiliser les forces policières pour amener les dissidents (fédéralistes) devant les tribunaux», s'est-il défendu en rappelant les récents propos du député péquiste, Jacques Brassard.

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a poliment répliqué hier aux déclarations du chef du PE. «Le Parti Égalité, a-t-il dit, ne connaît pas la tradition démocratique canadienne et québécoise.»

«Nous, on veut que les choses se décident par la démocratie, a-t-il ajouté, c'est la volonté profonde de tout le monde au Canada comme au Québec.»



Keith Henderson

## Le Petit livre, il y touchera

Secteur public: Johnson veut «refaire la structure gouvernementale pour l'alléger»

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le premier ministre et chef libéral Daniel Johnson considère qu'il faudra revoir les conventions collectives des employés du secteur public pour rendre l'État plus efficace, a-t-il déclaré en entrevue au DEVOIR, hier.

«À un moment donné, dit-il, on devra toucher à ce qu'on appelle le Petit livre. On devra toucher aux règles générales du travail, aux conditions générales d'organisation du travail, aux conventions collectives».

Le premier ministre a réitéré que l'un des objectifs de son gouvernement est de «refaire la structure gouvernementale pour l'alléger».

M. Johnson convient qu'à l'approche des élections, il ne trouvera pas d'interlocuteurs, du côté syndical, pour aborder le sujet. Mais, à son avis, «il n'y a jamais eu tellement de volontaires, de bénévoles, dans le mouvement syndical pour toucher au petit livre. Ça a toujours été comme ça. L'establishment syndical n'a jamais été embarqué là-dedans, de toutes façons, élections, pas élections».

M. Johnson a tracé un bref bilan de son action depuis six mois, se félicitant de la création nette d'environ 60 000 emplois au Québec. Il est fier du budget présenté par son ministre des Finances, M. André Bourbeau.

Ce budget prévoit une baisse d'impôt de quelque 700 millions et un déficit budgétaire de 4,4 milliards de dollars.

«On a réparti entre les générations le fruit de la croissance, de la petite reprise qui s'en venait, dit-il. Il m'apparaît extrêmement important de donner du répit aux gens, j'ai toujours plaidé pour ça, solidarité oblige. Maintenant, je suis en situation pour imposer, avec des collègues, une nouvelle approche».

Au plan économique, M. Johnson a marqué son intérêt pour trois grands projets: la modernisation du réseau routier du Québec, un éventuel TGV (train à grande vitesse, reliant Québec à Windsor), auquel «je ne ferme pas la porte», dit-il, et l'autoroute de l'information.

À l'égard de l'autoroute de l'information, M. Johnson affirme que nous «avons l'obligation de nous mettre à la page, même si ça ne crée pas de l'emploi demain matin». Il s'agit d'appuyer les entreprises de pointe, dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, où le Québec figure déjà très bien.

Il se montre ouvert également aux réflexions concernant le partage du temps de travail.

Sur le plan social, le chef libéral n'envisage pas de grandes réformes. Il souhaite cependant une organisation plus souple des services sociaux sur le territoire québécois.

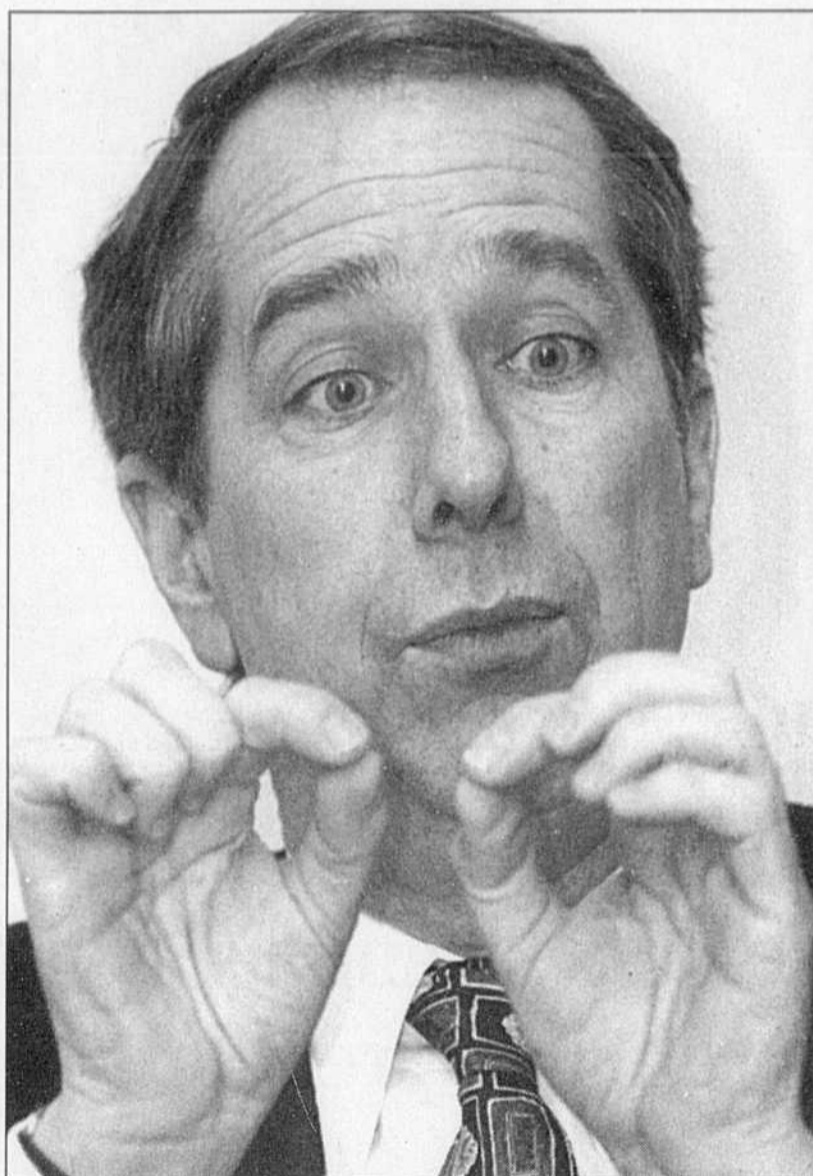


PHOTO JACQUES NADEAU

«Je ne vois rien qui ferait que dans le prochain mandat, l'on toucherait à la loi 101», a affirmé le premier ministre Daniel Johnson.

## Kanesatake: une réserve, oui, mais pas plus

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Dans le contentieux des Mohawks de Kanesatake, le premier ministre Johnson est disposé à discuter de certaines revendications territoriales. Mais il s'opposerait à ce que l'on aille plus loin que de leur accorder un statut de réserve.

En entrevue au DEVOIR, M. Johnson s'est montré plutôt favorable à l'idée du gouvernement fédéral de consolider en un seul territoire l'ensemble des terres morcelées qui appartiennent actuellement aux Mohawks.

Dans ce sens, il lui paraît tout à fait normal que le concept de réserve soit mis sur la table et soit évalué au mérite. Mais il n'est pas question pour lui de négocier quelque forme de reconnaissance que ce soit dans le climat actuel de turbulence et de défiance à la loi. «Le préalable, c'est le maintien de l'ordre public».

Quant à la vision plus globale du partage des pouvoirs entre le gouvernement et les 11 nations autochtones, Daniel Johnson apparaît également enclin à faire un bout de chemin.

À cet égard, le concept d'autonomie gouvernementale des autochtones lui semble conciliable avec les intérêts du Québec. «L'on coexiste sur le même territoire et les nations autochtones veulent exercer certains pouvoirs. C'est parfaitement envisageable. Chaque fois, cependant, il faudra voir sur quel territoire l'autonomie est censée s'exercer».

Le premier ministre était interrogé sur le projet politique mis de l'avant la semaine dernière par le PQ pour normaliser l'état des rapports entre le gouvernement et les autochtones. Ses réponses vagues et improvisées ont donné l'impression que le PLQ n'a pas vraiment réfléchi à la question de fond et qu'il ne dispose d'aucun plan d'ensemble.

Dans une entrevue au DEVOIR, le spécialiste du Parti québécois en cette matière, David Cliche, a qualifié de «légitimes et fondées» les revendications territoriales des Mohawks de Kanesatake. A son avis, une étude attentive du dossier permet de comprendre que le terrain que les Mohawks revendiquent aujourd'hui pour agrandir leur civetière leur appartient probablement.

«Dans le cours de l'histoire, ils se sont fait déposer d'un territoire qu'ils croyaient le leur et que, légitimement, ils avaient des raisons de croire qu'il était le leur».

En 1945, la communauté religieuse des Sulpiciens a cédé au gouvernement fédéral, «pour l'usage des Indiens», tout le territoire de la seigneurie sur lequel se trouve aujourd'hui la litigieuse pinède. En 1949, le gouvernement Duplessis a voté une loi spéciale qui a permis à la municipalité d'Oka de s'approprier le territoire. En 1959, une autre loi spéciale a conféré à la municipalité le droit de louer une partie du territoire à des intérêts privés, d'où l'aménagement du terrain de golf dans le parc de la pinède.

S'il est élu, le PQ ne fera pas que satisfaire à certaines revendications territoriales des Mohawks de Kanesatake. Les onze nations autochtones du Québec pourront participer à la rédaction de la constitution du futur État souverain. Elles seront également reconnues comme des entités juridiques tout à fait indépendantes et autonomes.

## EN BREF

## DIANE MARLEAU N'ÉMEUT PAS LUCIEN BOUCHARD

(Le Devoir) — Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, ne s'émeut guère des déclarations enflammées qu'a servies à l'endroit de sa formation la ministre de la Santé, Diane Marleau. Au cours du week-end, Mme Marleau a qualifié les souverainistes de «traîtres» à la cause des francophones hors Québec, qu'ils «traitent comme des niais». Lors d'un point de presse, hier, M. Bouchard a simplement déclaré qu'il «n'estime pas devoir répondre à ces propos compte tenu du niveau où ils se sont situés». Quant à la vice-première ministre Sheila Copps, elle a défendu sa collègue en parlant de «préoccupations légitimes que plusieurs personnes partagent».

## SAINT-JEAN: COPPS CONTREDIT MASSÉ

(Le Devoir) — La vice-première ministre Sheila Copps a contredit hier le cas) binet de son collègue des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé, lorsqu'elle a affirmé qu'il n'en coûtera pas un sou de plus pour former les étudiants à Kingston qu'au Collège militaire royal de Saint-Jean. Sans donner de détails, Mme Copps a fourni cette réponse à trois reprises au chef bloquiste Lucien Bouchard, qui citait la manchette du DEVOIR de samedi dernier. Selon nos informations, les frais inhérents à la formation à Kingston seraient plus élevés de 60% par rapport à Saint-Jean, pendant que les coûts d'aménagement et de réfection du collège de Kingston entraîneraient des déboursés de 75 millions\$. M. Bouchard a reproché à Mme Copps de «s'obstiner à motiver la fermeture du Collège de Saint-Jean pour des raisons budgétaires» alors que ce n'est visiblement pas le cas.

## Collège militaire de Saint-Jean

## Le temps presse, prévient le recteur de l'Université de Sherbrooke

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

Le temps presse, le recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reed, estime que Québec et Ottawa doivent s'entendre rapidement s'ils veulent assurer une solution intéressante et viable concernant la vocation future du Collège militaire royal (CMR) de Saint-Jean.

En entrevue au DEVOIR, M. Reed a dit craindre voir le temps passer se traduire en un effritement important au sein du corps professoral du CMR: «Pour moi, ce qui me semble le plus critique, c'est qu'il faut prendre une décision avant que les professeurs les plus intéressants soient recrutés par d'autres institutions.» Il pense à Kingston notamment.

Comme le rapport Castonguay l'indique, le projet de l'Université de Sherbrooke vise la mise sur pied d'un programmes d'études internationales. Mais pour négocier ou attacher les dernières ficelles, l'auteur de Québec et Ottawa s'entendent: «Ce qu'on ne connaît pas ce sont les paramètres de la négociation avec le fédéral. L'argent? L'argent et à quelles conditions? Et pourquoi?»

Le recteur de l'Université de Sherbrooke est pointu sur ce que l'institution a en tête pour Saint-Jean. Une faculté d'études internationales relevant directement de l'université pourrait être créée. En ce sens, il diverge d'opinion avec la proposition du rapport Castonguay concernant la création d'une corporation où siègeraient les intervenants de plusieurs milieux (Québec, Ottawa, Cégep de Saint-Jean, etc.) pour gérer la nouvelle institution. M. Reed a été clair sur cette question: «Là où nous

avons un problème c'est lorsqu'il y a plusieurs têtes qui décident. Nous regarderions les choses très attentivement avant de dire oui à ça.»

L'Université de Sherbrooke craint, à la limite, que le morcellement du pouvoir décisionnel entrave, voire éparpille de la même manière, un programme qui doit fonctionner comme un tout. Ici, M. Reed souligne que de toute façon des organismes de surveillance régissent les orientations des universités et que les facultés de l'Université de Sherbrooke jouissent d'une bonne dose d'autonomie. Pierre Reed souligne que l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop, qui participe au projet, s'entendent parfaitement.

Jeudi, Pierre Reed, sera à Saint-Jean pour expliquer et tenter de rassurer les professeurs de CMR sur cette question: «Ils (les professeurs) n'ont pas toujours une bonne compréhension de ce que ça représente faire partie de l'Université de Sherbrooke.»

La faculté d'études internationales offrirait des cours en affaires internationales, gravitant autour de l'ALENA, et s'intéresserait aux études diplomatiques et stratégiques.

Elle développerait aussi un programme de maîtrise en affaires internationales en relation avec l'Organisation universitaire inter-américaine (OUI).

M. Reed avance que 600 élèves pourraient étudier à Saint-Jean. Il admet cependant qu'il en faudra davantage pour rentabiliser les équipements. Le rapport Castonguay évoque le chiffre de 1000 étudiants.

Il est clair, comme le souligne aussi le rapport Castonguay, qu'il faudra rationaliser le fonctionnement du CMR dont le ratio maître élève est d'un professeur pour cinq étudiants.

## «On promet n'importe quoi»

Promesses préélectorales: Mario Dumont trouve le PQ «irresponsable»

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Parti québécois agit de façon «irresponsable» en multipliant les promesses préélectorales, accuse le chef du Parti Action démocratique du Québec (PADQ), Mario Dumont.

«L'argent coule à flots. Je ne les ai pas encore vus dire non à quoi que ce soit. C'est pire que dans les années 70. Les valises sont ouvertes et on promet n'importe quoi», a déclaré M. Dumont au cours d'une conférence de presse pour présenter une vingtaine de candidats et de personnalités qui ont adhéré à sa formation politique.

Le PADQ a déjà officiellement choisi neuf candidats et au moins une vingtaine d'autres seront sur les

rangs. Il y a à peine un mois, M. Dumont avait annoncé que le parti qu'il dirige aurait tout au plus une quinzaine de candidats.

Le chef du PADQ a dénoncé le fait que le PQ défende des idées de social-démocratie des années 70, idées qui n'auraient plus cours aujourd'hui.

«Après l'élection, ou bien le PQ va plonger le Québec dans la plus profonde crise financière qu'on peut imaginer, ou bien la population va s'apercevoir qu'on lui a menti. Dans un cas comme dans l'autre, on ne crée pas des circonstances favorables pour la réussite d'un référendum sur la souveraineté», a dit M. Dumont.

Par ailleurs, déjà dix candidats sont annoncés pour le PADQ en vue du prochain scrutin.

Outre le député Yvon Lafrance, un ex-libéral qui défendra son siège d'Iberville sous sa nouvelle étiquette, les candidats sont l'avocat Jean-Luc Deveaux (dans Gouin ou Mercier), la relationniste Andrée Dupont (L'Acadie), le préposé en réadaptation sociale Armand Maltais (Saguenay), le chimiste Christian de Serres (Outremont), la secrétaire Gaétane Lamontagne (Louis-Hébert), le maire de Mirabel Hubert Meilleur (Argenteuil), l'enseignant Serge Gilbert (Deux-Montagnes) l'étudiant Eric Boiselle (L'Assomption), le maire de Gascons Maurice Angiehart (Bonaventure), et le directeur des relations publiques du Collège militaire de Saint-Jean, Daniel Lefebvre (Saint-Jean).

Mario Dumont sera lui aussi candidat mais il n'a pas encore fixé dans

quelle circonscription.

On est à recruter au moins un candidat anglophone qui se présentera dans un comté de l'Ouest de Montréal.

M. Dumont promet que la campagne électorale du PADQ sera «différente de celle des autres partis».

«Les campagnes traditionnelles sont plus axées sur les spectacles au laser, les rassemblements bondés par des autobus et les feux d'artifice. Nous, ça va être une campagne d'idées», a dit le leader du PADQ.



Mario Dumont

LE MONDE

Un gourou indien promet le «paradis sur terre»

au Mozambique

Le président aurait cédé un quart du territoire à Maharishi Mahesh Yogi

M aputo (AFP) — L'annonce de la cession par le gouvernement mozambicain d'un quart du territoire national à un gourou indien qui prétend y créer un «paradis sur terre» alimente la controverse sur le partage de la terre dans un des pays les plus pauvres de la planète.

Selon des révélations de l'hebdomadaire indépendant Savana, le ministre des Finances mozambicain, Eneas Comiche, avait signé, le 6 juillet 1993, un contrat accordant plusieurs millions d'hectares à une société basée en Hollande, Heaven on Earth Development Company (MAHEDCO), appartenant et dirigée par le gourou indien Maharishi Mahesh Yogi, connu pour ses relations avec l'ancien groupe musical des Beatles.

L'accord prévoit un programme de développement rural, baptisé «projet pour un paradis sur terre» qui comprend des réductions d'impôts et la garantie, pendant 50 ans, d'une liberté d'action totale dans les territoires concédés.

Le document signé par M. Comiche et le directeur de la compagnie MAHEDCO, Jaques Uijen, n'indique pas les sommes investies par le gouvernement dans le projet ni l'étendue des terres accordées au gourou, précisant simplement que «le gouvernement attribuera des terres inutilisées» dans cinq des dix provinces que compte le pays.

Certaines publicités de la MAHEDCO visant des investisseurs potentiels évoquent cependant le chiffre de 20 millions d'hectares de terrain, soit le quart du territoire national.

Selon ces réclames, la compagnie espère recueillir la plupart de ses fonds par des investissements de fournisseurs d'équipement agricole provenant principalement d'Afrique du Sud.

Le projet prévoit également que Maharishi Mahesh Yogi ponctionnera une rente ainsi que 80% des profits réalisés.

Le Mozambique qui attend le retour de plus d'un million de réfugiés après la fin de 17 ans de guerre civile a subi plusieurs désastres climatiques.

L'accord n'a fait qu'amplifier la controverse concernant l'épineuse question du partage des terres, d'autant qu'il aurait été signé avec la bénédiction du président Joaquim Chissano, honoré, à l'époque de la signature du contrat, par un diplôme de l'Université de Maharishi Vedic en Hollande.

M. Chissano avait affirmé, en février dernier, que ce projet constituait «la base d'un programme de développement pour les petits propriétaires paysans».

Selon des affirmations — non démenties — de l'université de Maharishi, le président Chissano a attribué la signature de l'accord de paix en 1992 pour mettre fin à la guerre, au pouvoir de la méditation transcendantale, philosophie mystique prêchée par le gourou Maharishi Mahesh Yogi.

De même, l'idée que le président Chissano, autrefois ferme défenseur de l'idéologie marxiste de son parti, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), soit depuis devenu adepte du libéralisme du fait des influences du gourou est maintenant ouvertement évoquée à Maputo.

La MAHEDCO revendique la formation de 14 000 adeptes de la méditation transcendantale au sein de l'armée gouvernementale.

Toutefois, le Conseil des ministres mozambicain ne semble pas avoir donné son aval au projet, en dépit de l'accord signé.

Selon certaines sources au sein de l'Office de promotion de l'investissement, une tentative de renégociation du projet est en cours afin que la MAHEDCO ne possède pas la terre, mais qu'elle puisse uniquement proposer ses services aux agriculteurs déjà implantés.

EN BREF

ESSAI D'UN MISSILE INDIEN

New Delhi (AFP) — L'armée indienne a procédé hier à un deuxième essai du missile sol-sol de fabrication locale Prithvi, dont l'éventuel déploiement a provoqué l'inquiétude du Pakistan voisin et a été désapprouvé par les États-Unis. Le missile a été tiré depuis le site de lancement de Chandipur-on-Sea dans l'État d'Orissa, a précisé l'agence Press Trust of India (PTI). Le missile d'une portée de 250 km avait déjà été testé avec succès samedi. Il s'agissait du premier essai réalisé par le destinataire de l'engin, l'armée de terre indienne, avant son éventuelle production en série et son déploiement. Les essais du Prithvi ont provoqué l'inquiétude du Pakistan voisin, pays avec lequel l'Inde a connu trois guerres depuis l'indépendance de 1947.

ARAFAT AURAIT DU ÊTRE LIQUIDÉ

Jérusalem (Reuter) — L'ancien ministre israélien de la Défense Ariel Sharon a exprimé hier le regret qu'Israël n'ait pas réussi à éliminer physiquement Yasser Arafat malgré «tous ses efforts». Sharon a déploré que le président de l'OLP soit devenu «intouchable» depuis son évacuation en 1982 de Beyrouth avec ses fédayine en vertu d'un accord conclu sous l'égide de Washington lors de l'invasion israélienne du Liban. «À cause de cela, nous n'avons pu le frapper», a ajouté sur les ondes de la radio militaire celui qui fut l'artisan militaire de cette invasion.

75 ISLAMISTES ALGÉRIENS ARRÊTÉS

Alger (AFP) — Soixante-quinze islamistes formant un «réseau terroriste» ont été arrêtés au cours des deux derniers mois en Algérie, ont annoncé hier les services de sécurité. Le groupe était en relation avec des éléments du Front Islamique du salut (FIS — dissous) réfugiés à l'extérieur de l'Algérie et se livrait à des trafics d'armes avec la complicité de deux ressortissants étrangers, dont l'identité et la nationalité n'ont pas été précisée, selon la même source. Le groupe est présumé coupable de l'assassinat de trente-deux agents de l'ordre, d'un cadre d'une entreprise publique et de plusieurs «actes de sabotage» perpétrés dans la banlieue d'Alger, a-t-on encore indiqué.

Les nordistes proclament un cessez-le-feu

Sanaa accuse les monarchies du Golfe de soutenir les sudistes

YÉMEN

Sanaa (AFP) — Les nordistes au Yémen ont proclamé un cessez-le-feu à partir de hier minuit sans avoir réussi à prendre Aden, la grande ville du sud, au bout d'un mois de violents combats.

Cependant, les nordistes ont accusé les monarchies du Golfe d'avoir pris le risque d'une prolongation des combats en soutenant les séparatistes sudistes.

L'annonce du cessez-le-feu est intervenue au moment même où des affrontements à l'artillerie lourde, d'une violence redoublée, opposaient dans la région d'Aden les deux armées du nord et du sud.

«Un cessez-le-feu entrera en vigueur cette nuit (lundi) à minuit», a déclaré à la presse le ministre (nordiste) des Affaires étrangères, Mohammad Bassandawa. Sanaa a informé les secrétaires généraux de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, et de la Ligue arabe, M. Esmat Abdel Meguid, a-t-il dit.

Au Caire, M. Abdel Meguid a salué la décision du président Ali Abdallah Saleh, la considérant comme un «premier pas»

vers le rétablissement de la stabilité au Yémen. Il a appelé à la reprise du dialogue entre nordistes et sudistes.

Mais à Sanaa, M. Bassandawa a souligné que son gouvernement n'était pas prêt à discuter avec le dirigeant sudiste Ali Salem al-Baid et avec 15 de ses partisans dénoncés par les nordistes. «Nous ne parlerons pas à la bande des 16», a-t-il dit.

M. Bassandawa a également qualifié de «tendancieuse et inamicale» la position de cinq monarchies arabes du Golfe, dont l'Arabie saoudite, qui ont implicitement reconnu dimanche le nouvel État proclamé le 21 mai par les sudistes au Yémen.

Cette position des monarchies, selon le chef de la diplomatie yéménite, «encouragera les rebelles (sudistes) à ne pas respecter le cessez-le-feu».

L'Arabie saoudite avait poussé le Conseil de sécurité de l'ONU, mercredi dernier, à adopter la résolution 924 dans lequel il appelait à un cessez-le-feu immédiat tout en s'abstenant de garantir l'unité du Yémen.

L'Arabie saoudite a pris le parti des sudistes, selon des diplomates, par volonté de vengeance contre la position pro-irakienne adoptée par le président Saleh pendant la crise du Golfe en 1990-91, par crainte d'un épanouissement de l'expérience démocratique en cours au Yémen depuis l'unification en 1990, et par souci d'éviter d'avoir un voisin trop puissant sur sa frontière sud.

M. Bassandawa a fait part de son espoir que l'Arabie saoudite et ses alliés «réalisent que leur position ne sert pas l'intérêt de la région».

Sur le terrain, des bombardements à l'artillerie de gros calibre ont pris pour cible l'aéroport d'Aden, pour la deuxième journée consécutive. Au moins huit civils ont été tués depuis dimanche dans ces bombardements, selon un bilan partiel.

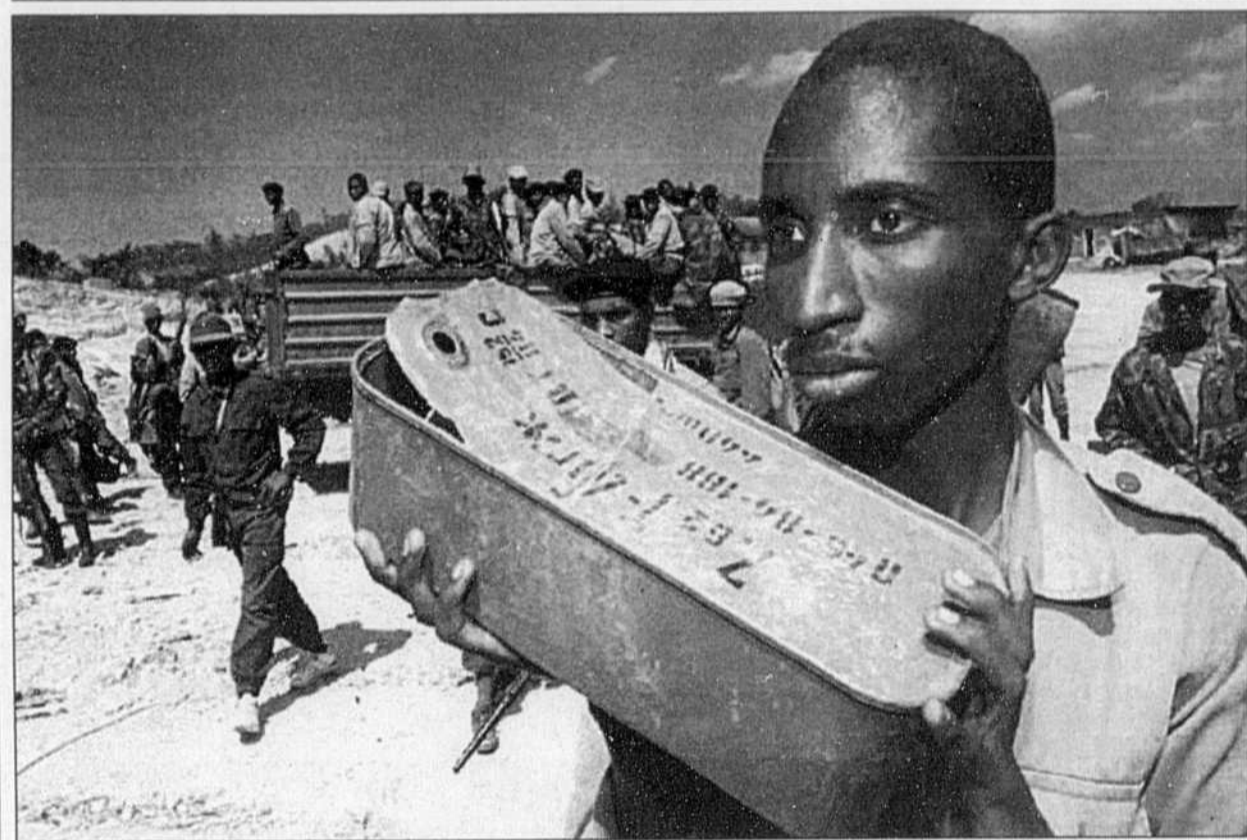
Selon un correspondant de l'AFP à Aden, les tirs d'artillerie se poursuivaient peu après l'annonce du cessez-le-feu. Des obus explosaient toutes les deux ou trois minutes, en provenance des positions nordistes au nord de la métropole sudiste, dans le quartier de l'aéroport sillonné par

des ambulances. La plupart des quartiers d'Aden ont été toute la journée privés d'eau potable; la station de pompage qui alimente la ville ayant été endommagée par des obus nordistes. L'alimentation en électricité était rationnée et la quasi-totalité des stations d'essence sont fermées.

Sur le front, des échanges de tirs, d'une rare violence, ont eu lieu sur les axes de Sabar, à 20 km au nord d'Aden, et Abyane, à 30 km à l'ouest de la ville, dont les immeubles vibraient sous l'effet des détonations.

La raffinerie d'Aden, principale source d'approvisionnement en carburant de l'armée sudiste, était toujours en feu après avoir été atteinte dimanche par un missile tiré d'un avion nordiste.

Un porte-parole militaire sudiste a affirmé que deux avions nordistes ont été abattus par la DCA lors d'un raid contre Aden, après trois avions la veille. Le porte-parole a également assuré que les forces sudistes ont repris le contrôle de la région de Radfane (province de Lahaj), à 100 km au nord-ouest d'Aden.



Un rebelle du Front patriotique rwandais transportait hier des armes dans la région de Nyanza, au Rwanda.

Les soldats rwandais attaquent les rebelles près de Kigali

Kigali (AFP) — Pour la première fois en deux mois de guerre, selon l'ONU, les forces gouvernementales rwandaises semblent avoir lancé au sud de Kigali une grande contre-offensive, pour tenter de repousser la rébellion tutsie qui continue de pilonner, encercler et harceler leurs positions dans la capitale.

Spectatrice impuissante des développements militaires, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) se débattait quant à elle hier dans d'énormes problèmes de logistique, après la suspension, dimanche, de tous les vols entre Nairobi et Kigali.

L'aéroport de Kigali, bombardé au mortier par les forces gouvernementales, pourrait rester fermé jusqu'à la fin de la semaine, l'ONU attendant d'obtenir des garanties de sécurité, a déclaré un porte-parole militaire de la MINUAR, le commandant canadien Jean-Guy Plante.

Pour son ravitaillement et l'acheminement de l'aide, la MINUAR va utiliser l'aéroport d'Entebbe, en Ouganda. Des avions, venant de Nairobi, y déchargeront leur cargaison, qui sera ensuite transportée par camions jusqu'à Kigali. Le voyage, d'une durée de dix heures minimum, se fera au Rwanda en territoire contrôlé par le Front patriotique rwandais (FPR), qui a donné son accord au passage de convois humanitaires.

Les premiers avions devaient arriver hier à Entebbe et les premiers camions aujourd'hui à Kigali.

La MINUAR, dont les renforts autorisés le 17 mai par le Conseil de sécurité de l'ONU ne sont toujours pas arrivés, manque aussi de véhicules, de carburant, de vivres et d'équipements divers, a souligné hier son commandant, le général canadien Roméo Dallaire, qui continue d'espérer un cessez-le-

feu, seul capable de permettre à ses hommes de travailler efficacement et sans risquer leur vie.

Après deux rencontres la semaine dernière à Kigali, des officiers des états majors gouvernementaux et rebelles se retrouveront demain, toujours sous l'égide de l'ONU, pour des discussions dont l'ordre du jour est la préparation d'une trêve.

Cette nouvelle session de pourparlers aurait dû avoir lieu aujourd'hui, mais a été reportée, en attendant le retour à Kigali de l'adjoint du général Dallaire, le général ghanéen Henry Anyidoho, qui doit la présider. Le général Anyidoho est bloqué à Nairobi en raison de la suspension des vols de la MINUAR.

Selon le commandant Plante, la contre-attaque des Forces armées rwandaises (FAR) a commencé samedi soir, dans la région de Gitarama. Le gouvernement intérimaire s'est replié dans cette ville, à environ 50 km au sud-ouest de Kigali, où il a acheminé des renforts, en hommes et en armements.

Les rebelles seraient à 2 km au sud de Gitarama et se sont emparés de plusieurs villes — Nyanza et Ruhango notamment — sur la route menant à Butare et à la frontière burundaise.

L'ONU disposait hier de peu d'informations sur les premiers résultats des opérations de l'armée gouvernementale, qui semblait ces dernières semaines incapable de réagir devant la progression et les victoires du FPR.

La radio gouvernementale, Radio Rwanda, affirme que des rebelles ont été «anéantis» dans plusieurs villes et villages, tout en appelant la population et la «jeunesse civile» (les miliciens extrémistes hutus) à résister à «l'agresseur».

Négociations de paix sur la Bosnie

Les factions acceptent de discuter d'une trêve

Genève (Reuter) — Les belligérants bosniaques ont finalement accepté hier de négocier un cessez-le-feu généralisé mais leurs positions sur les modalités de cette trêve restent encore très éloignées.

Le représentant spécial des Nations unies en ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, a réussi à convaincre les Serbes retirer leurs hommes restés dans la zone d'exclusion de 3 km autour de Gorazde, en Bosnie orientale.

Ejup Ganic, vice-président musulman bosniaque, dont la délégation a boycotté pendant quatre jours les pourparlers en raison de la présence serbe à Gorazde, a reconnu le retrait et a accepté d'entrer en négociation, sous l'égide de l'ONU.

Toutefois, Yasushi Akashi a du renoncer à faire asseoir face à face d'un côté Ejup Ganic et son allié croate, Kresimir Zubak, respectivement vice-président et président de la nouvelle fédération croato-musulmane, et de l'autre le dirigeant des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic.

Il s'est donc d'abord entretenu avec les premiers avant de recevoir Radovan Karadzic.

Selon des diplomates, Yasushi Akashi a reformulé la proposition d'un cessez-le-feu généralisé de quatre mois proposé en mars dernier par l'OTAN quand elle a lancé un ultimatum aux Serbes qui bombardaient Gorazde.

Il a, dit-on de même source, proposé parallèlement à la trêve le retrait des armes lourdes des lignes de front et l'interposition de plusieurs milliers de Casques bleus. Le cessez-le-feu, s'il est conclu, prendrait effet cinq jours après sa signature.

Toutefois, la durée du cessez-le-feu proposée par Akashi ne semble convenir à aucune délégation.

Les Serbes veulent une trêve permanente. Les Croates et les Musulmans estiment que quatre mois c'est trop long et mènerait jusqu'à l'hiver, saison particulièrement favorable à l'artillerie serbe.

Selon Radio-Sarajevo, la délégation bosniaque préconiserait une trêve de quatre semaines.

A l'issue de la rencontre avec Akashi, Kresimir Zubak a déclaré que lui et Ejup Ganic avaient précisé leurs conditions pour un cessez-le-feu et notamment leur refus de geler les conquêtes territoriales serbes (70% de la Bosnie).

«Le cœur de nos propositions est le suivant: les délais et les modalités pour l'établissement d'un cessez-le-feu ne doivent pas conduire au gel de la situation sur le terrain», a-t-il dit.

A l'issue de son entretien avec le représentant de l'ONU, Radovan Karadzic s'est dit prêt à accepter la proposition moyennant «seulement des modifications mineures».

«La partie la plus faible de la proposition c'est que la durée est trop limitée — quatre mois seulement pour déterminer, changer de positions, etc. Si c'est permanent nous pourrions accepter la proposition», a-t-il dit.

De sources proches de l'ONU, on indique qu'il a été demandé à Ejup Ganic de faire des propositions écrites avant de revoir Akashi dans la soirée d'hier.

Le Ghana résiste au déclin économique et social

L'inflation est en baisse mais le chômage augmente

CLÉMENT TRUDEL LE DEVOIR

À certains égards, le Ghana possède des atouts qui peuvent lui éviter le sort qu'anticipe la Banque Africaine de Développement dans son dernier rapport quand elle affirme: «Le niveau de vie des Africains a toutes les chances de se dégrader par rapport à celui des autres régions en développement». Le pays de «l'étoile noire» a renversé la tendance au déclin qui, de 1973 à 1982, avait fait chuter ses exportations de 50% et maintenu sa croissance à 3%.

Le gouvernement d'Accra peut-il se prétendre pour autant à la tête du peloton avec un revenu moyen par habitant de 423\$ par année, 25% de plus qu'il y a 10 ans? Le ministre ghanéen des Finances, Kwesi Botchwey, en entrevue au DEVOIR ces jours-ci, se garde d'un optimisme béat. Il est vrai que le taux de mortalité infantile a reculé de 15% en une décennie et que 41,7% des dépenses totales du gouvernement vont maintenant à la santé, à l'éducation et au bien-être social. La défense n'absorbe que 0,7% de ce budget. L'inflation se situe autour de 10% au Ghana, ce qui est peu par rapport à celle de 50% au Nigeria.

«D'autres pays africains ne se portent pas bien», concède de l'actuel ministre des Finances, en poste depuis que Thome fort (depuis 1981) a persuadé de délaisser sa chaire de droit pour «redresser l'économie». Botchwey

s'est attiré bien des éloges pour sa manière de piloter le Programme d'ajustements structurels (qui a mené au licenciement de 100 000 fonctionnaires). L'homme politique n'a rien à regretter, dit-il, car la seule alternative à la faillite était cette «pilule» mise au point par la Banque mondiale et par le Fonds monétaire international. Nuance, souligne M. Botchwey: il n'y a pas eu de sacrifices indus imposés aux Ghanéens, car les biens nécessaires que fournissent les importations ont continué d'affluer (le Ghana importe son blé du Canada).

Sur un point, M. Botchwey se fait plus vague. Quel est le taux officiel de chômage au Ghana? «Il est élevé... comme l'économie informelle prend de plus en plus d'importance, nous travaillons à mieux cerner la réalité». Vérification faite dans L'état du Monde (édition 1994), en dix ans, le chômage au Ghana est effectivement passé de 17,6% à 30%, dans un pays de 15,5 millions d'habitants — la pyramide d'âge indique toujours de 45% de citoyens de 15 ans ou moins.

Entre autres moyens de créer des emplois, le ministre signale l'encouragement à des exportations non traditionnelles «à valeur ajoutée» et l'incitation à plus d'investissements directs venant de l'étranger.

Le Ghana étant entouré de pays membres de la Francophonie (Burkina Fasso, Côte d'Ivoire et Togo) Accra souhaite que davantage d'entreprises québé-

coises s'intéressent au Ghana et aident, par leur connaissance du français et de l'anglais, à créer des ponts en vue d'une intégration ouest-africaine toujours désirée en autant que chacun en tire profit.

Le Canada n'est pas le partenaire principal du Ghana, mais un artisan clé dans la démarche visant à aider l'ancienne Côte-d'Or à atteindre la santé économique, précise un dossier des Affaires étrangères. Ottawa verse une moyenne annuelle de 35 millions\$ au Ghana (plus de 547 millions\$ depuis l'indépendance, en 1957). Les projets retenus facilitent par exemple l'accès à l'eau potable, la mise en place de pompes ou de systèmes d'aqueduc.

Le ministre ghanéen estime qu'un pays donateur doit respecter les choix du pays qui reçoit l'aide. Le Canada, ajoute-t-il, s'en acquitte très bien et il devrait maintenir ou augmenter son aide tant que le Ghana fera tout pour s'aider lui-même.

Politiquement, le Ghana est une démocratie en apprentissage ou un référendum a approuvé il y a deux ans le multipartisme. Jerry Rawlings qui régnait depuis 1981 de manière on ne peut plus ferme (34 opposants furent exécutés entre 1984 et 1987 pour «complot» contre l'État) fut démocratiquement élu avec près de 59% des voix. 189 sur 200 députés appartiennent à la mouvance Rawlings et les quatre partis qui avaient boycotté les législatives se retrouvent dans une structure extra-parlementaire: l'ICC ou Inter-party Co-ordinating Committee.

• LE DÉBARQUEMENT DE NORMANDIE •

# Les Allemands aux prises avec le paradoxe du souvenir

HENRI DE BRESSON  
LE MONDE

Berlin — Débarquement? Invasion? Libération? L'anniversaire du débarquement de Normandie fait aussi l'événement en Allemagne. Quatre après la réunification, au début d'une période électorale particulièrement fournie qui culminera en octobre, la question de l'identité de l'Allemagne nouvelle et de son rôle dans l'Europe unifiée est plus que jamais au centre des réflexions.

En pleine campagne pour les élections européennes du 12 juin, les cérémonies normandes sont surtout prétexte à se rappeler tout ce que l'Allemagne d'aujourd'hui devait aux vainqueurs d'hier.

Comment concilier l'anéantissement de l'Allemagne avec l'idée que le salut du pays est sans doute sorti de la destruction de la «bête immonde»? Comment, sans risquer de tomber dans un revanchisme malsain, réconcilier les millions de victimes sacrifiées à la folie hitlérienne et le souvenir des souffrances que les Allemands ont, eux aussi, endurées? Que faire de ces centaines de milliers de morts qui peuplent les cimetières militaires allemands, de l'ouest à l'est du continent européen, de la Normandie jusqu'aux plaines moscovites?

La réunification du pays, comme le retrait définitif des troupes russes, en tirant un trait sur l'après-guerre, confère tout son sens à cette question lancinante qui agite les Allemands depuis dix ans, depuis que le chancelier Kohl lui-même invoquait en Israël, en 1984, le besoin des nouvelles générations de trouver une réponse qui leur permettent d'aborder leur futur avec une nouvelle foi.

L'Allemagne de 1994 est encore paradoxale. Le 20 juillet prochain, elle célébrera à son tour, avec l'anniversaire de l'attentat manqué d'une poignée d'officiers de la Wehrmacht contre Hitler, le souvenir de sa propre résistance intérieure. Des millions de spectateurs, l'estomac noué, ont vu, ces dernières semaines, la liste de Schindler, qui leur a montré que le monde avait aussi le souvenir de «bons Allemands».

«Nous les Allemands, une nation crispée», titre, ce lundi 6 juin, le Spiegel, en référence au discours d'investiture prononcé le 23 mai dernier au Reichstag par le nouveau président de la République fédérale, Roman Herzog. Le successeur de Richard von Weizsäcker, qui prendra ses fonctions le 1er juillet prochain, avait insisté sur sa volonté de voir une Allemagne «décrispée» assumer sa pleine responsabilité dans les concerts des nations.

La polémique, vite étouffée, qui avait éclaté il y a deux mois sur la représentation de l'Allemagne aux cérémonies de Normandie, les récriminations entendues en France contre la présence de troupes allemandes de l'Eurocorps au défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées, montrent que les plaies sont encore sensibles.

La RFA pouvait s'effacer derrière l'Alliance atlantique et la construction européenne pour se faire oublier. Depuis la réunification et la disparition du rideau de fer, qui leur donne un poids politique qu'on ne peut plus ignorer, les Allemands, comme les Européens, ont un besoin urgent de réponses.



Un navire français de débarquement amphibie est venu accoster sur la plage Omaha hier en Normandie. Derrière lui, deux navires de guerre américains participaient aux cérémonies du 50e anniversaire du débarquement.

PHOTO AP

Ces dernières semaines, tous ces jours, les journaux et les télévisions ont précisément été pleins de récits, de commentaires sur la manière pour l'Allemagne de se situer par rapport à cet anniversaire de Normandie.

De nombreux documents ont été rediffusés à l'occasion, et notamment *Le jour le plus long*, par la chaîne publique ARD. «Nous, les Allemands, pensons à nos morts en ayant à l'esprit que c'est seulement la victoire totale de la coalition anti-hitlérienne qui nous a apporté le bien le plus précieux pour un être humain: la démocratie», écrivait hier le commentateur du Bild, le quotidien populaire le plus lu d'Allemagne.

Si l'on s'en tient à la lecture de la presse, c'est donc bien un jour de libération que l'Allemagne tient à célébrer dans sa grande majorité, même si ses dirigeants ne sont pas à côté de leurs alliés d'aujourd'hui, même si le débarquement continue, ici, d'être appelé «invasion».

«La démocratie faisait face à la dictature. La démocratie, nous, Allemands, l'avons reçue en cadeau après la défaite, après que nous n'ayons pas réussi à éliminer la dictature avec nos propres forces», écrit Walter Stutzle, le commentateur du Tagesspiegel de Berlin, résumant ainsi une opinion largement répandue.

# Les Russes s'irritent de l'absence des «combattants du premier front»

On rappelle que l'URSS a sauvé l'Europe du fascisme

JAN KRAUZE  
LE MONDE

Moscou — Les Russes n'étaient pas de la fête. Ils n'ont pas été invités aux cérémonies commémorant le débarquement pour une raison simple et sans appel: étaient conviés ceux qui avaient participé à l'opération.

Le député français de la Manche, René André, a bien invité quelques députés russes, et le ministre français de la Défense, François Léotard, par ailleurs maire de Fréjus, a proposé à son homologue, le général Gratchev, de venir commémorer le débarquement... en Provence.

Mais ces petits gestes ne changent rien à l'essentiel: les Russes n'ont pas été invités — d'ailleurs, il aurait, dans le cas contraire, fallu aussi accueillir les Ukrainiens, les Biélorusses, les pays d'Asie centrale, tous ceux qui ont alimenté par milliers et par millions l'énorme machine de guerre soviétique. Mais ce n'est que partie remise: les Alliés, cette fois au grand complet, célébreront tous ensemble, en mai prochain, l'anniversaire de leur victoire commune sur le nazisme.

Officiellement, les responsables russes acceptent ce raisonnement, et soulignent qu'il n'y a aucune raison de «s'offenser» de cette absence en Normandie. Mais dans leurs propos, et plus encore dans les commentaires de la presse russe, l'irritation perce bien vite. Un soupçon d'ironie, un peu de condescendance, et les vieux reproches ressortent pour l'occasion. On fait mine de s'étonner de cette gigantesque cérémonie anniversaire «le deuxième bis» (après celui de 1984), comme l'écrit la Pravda, alors que, vue de Moscou, l'opération «Overlord» n'a nullement décidé du sort de la guerre, joué à Stalingrad et dans les plaines de Koursk.

On rappelle à quel point les pertes alliées furent faibles, le 6 juin 1944, à l'échelle de l'immense carnage du front Est. *Sovietskaïa Rossiia* retrouve même un style d'époque pour noter l'absence en Normandie «des représentants du pays qui a brisé l'échine de la bête fasciste et sauvé l'Europe de la peste brune». *Krasnaïa Zvezda*, l'organe de l'armée, constate qu'avant comme après le débarquement, le front germano-soviétique est resté le théâtre essentiel des opérations. Et si la Banque de Russie a tout de même frappé une pièce pour l'occasion, c'est sous un libellé approprié: «L'ouverture du second front».

## Le 1er août à Varsovie...

Dès lors, il est naturel que réapparaisse la vieille thèse soviétique selon laquelle les Occidentaux ont délibérément retardé l'ouverture de ce «second front» pour faire peser sur l'URSS la plus lourde part du fardeau. Le reproche affleure même dans les propos du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, M. Karassine: «Moscou voulait l'ouverture d'un second front quasiment depuis le début de la guerre, mais jusqu'en 1943, ni les Américains ni les Anglais n'ont voulu prendre d'engagement, au nom d'une stratégie visant à sauvegarder au maximum la vie de leurs propres soldats.»

Paroles révélatrices d'une vision de l'Histoire qui fut celle des Soviétiques, reste largement celle des Russes et explique les grincements et les malentendus d'aujourd'hui. La guerre — qu'on appelle toujours ici «la grande guerre patriotique», le nom que lui a donné Staline — a commencé pour les Russes le 22 juin 1941.

Et c'est à ce moment qu'est née l'exigence du «second front» pour soulager l'URSS. Que Staline ait lui-même ouvert, à sa manière, un «second front», mais le 17 septembre 1939, pour aider l'Alle-

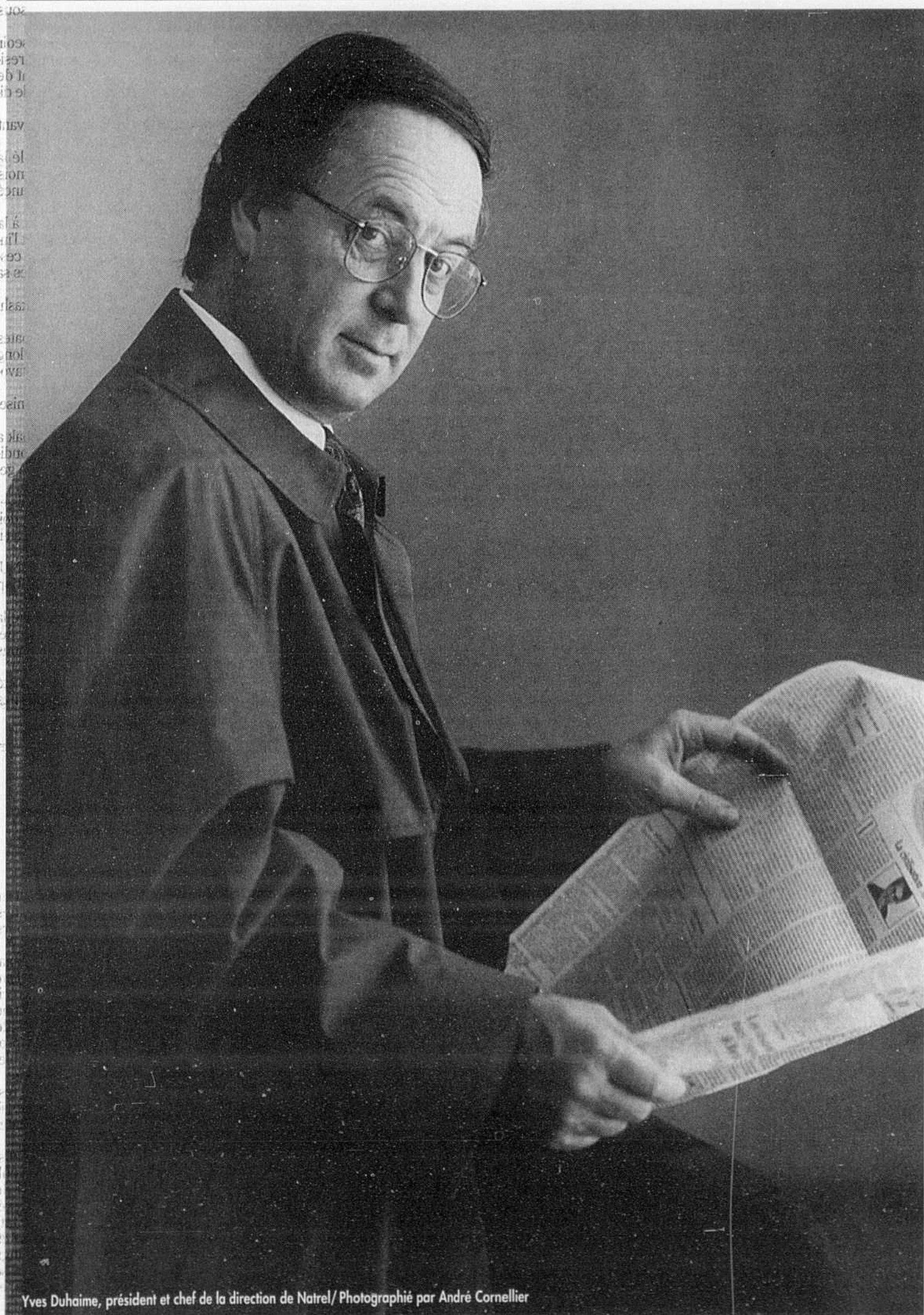
magne et partager avec elle la Pologne et les pays baltes en vertu du pacte Molotov-Ribbentrop, reste un événement largement occulté dans la conscience collective.

On le sait, désormais on peut l'écrire et parfois on l'écrit, mais c'est toujours considéré comme un détail, qui ne saurait modifier le tableau d'ensemble. Même dans leurs négociations avec les dirigeants baltes à propos de l'évacuation des troupes russes, il arrive encore à des responsables moscovites de faire semblant d'oublier que l'occupation de ces pays, en 1940, fut la conséquence d'un accord avec l'Allemagne nazie.

Après le refus d'une cérémonie commune pour marquer le départ définitif des troupes alliées d'Allemagne, considéré ici comme une mesquinerie, cette non-invitation en Normandie ne pourra donc que contribuer à nourrir le complexe d'un peuple qui ne s'estime jamais reconnu à sa juste valeur, une valeur fondée sur des sacrifices présentés comme sans commune mesure avec ceux des autres.

Le «prochain» anniversaire soviétique, celui de l'insurrection de Varsovie, le 1er août prochain, sera pourtant plus difficile à interpréter selon les mêmes critères: l'armée russe, qui avait atteint la rive gauche de la Vistule, a en effet laissé la Wehrmacht liquider l'insurrection déclenchée par la résistance polonaise, au terme de 63 jours de combats et de près de 200 000 morts.

Pourtant, cette fois, aussi bien Boris Eltsine que le nouveau président allemand Roman Herzog ont été invités pour l'anniversaire, de même que MM. Clinton, Mitterrand et Major, qui ont déjà annoncé leur présence. Et, bien entendu, cette double invitation, adressée aux Russes et aux Allemands, suscite à son tour des échos et ravive de vieilles plaies, mais cette fois en Pologne.



Yves Duhaime, président et chef de la direction de Natrel/ Photographié par André Cornellier

## « JE VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN QUI TIRE LES AFFAIRES AU CLAIR. »

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien qui donne un sens aux chiffres. Un quotidien vigilant dont les prises de position contribuent à la vitalité économique de notre société.

En devenant actionnaire, vous contribuez au renouvellement du journal et vous profitez d'une déduction fiscale (Québec) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent en deux phases la restructuration financière du journal.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec.

**Seconde émission par voie de prospectus**  
SPEQ-LE DEVOIR INC.

Prix : 1 \$ l'action

Souscription minimale : 500 actions ordinaires

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 500 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC.

Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

NOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

NOTE : Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 Tél. : (514) 985-3333 Téléc. : (514) 985-3310.

LE DEVOIR

# É D I T O R I A L

## Penser et agir famille?

Gilles Lesage

Le Conseil de la famille en a contre le fait qu'il est l'un des rares organismes consultatifs du gouvernement québécois, avec le nouveau Conseil des aînés, à devoir faire la démonstration quinquennale de son utilité et de sa pertinence. On se demande bien pourquoi. Car c'est précisément le respect tardif de cette exigence législative, mardi dernier, qui a permis de mettre en relief les travaux du Conseil et ses lacunes, en même temps que de multiples suggestions pour le rendre plus efficace. En cette Année internationale de la famille, ce n'est pas négligeable.

**E**n vertu de sa loi constitutive, le Conseil devait, au plus tard le 1er novembre 1992, et par la suite tous les cinq ans, faire rapport au gouvernement sur la mise en œuvre de cette loi, sur l'opportunité de la maintenir en vigueur et, le cas échéant, de la modifier. Au cours de l'année suivante, la commission parlementaire appropriée était censée entendre publiquement les représentations des personnes et des organismes intéressés. Ce qu'elle a finalement fait avec un grand retard.

Étrangement, le Conseil de la famille a profité de cette tribune exceptionnelle — ce n'est pas tous les jours que les officines et appendices gouvernementaux ont une oreille attentive des élus — pour demander le retrait pur et simple des articles relatifs à la mise en œuvre de sa loi, ce qui le dégagerait de l'examen parlementaire quinquennal. Le Conseil fait valoir que la nécessité d'un organisme comme le sien ne saurait être mise en doute et que, compte tenu de ses maigres ressources, la préparation d'un rapport quinquennal fait double emploi avec le rapport annuel et les crédits budgétaires soumis aux députés.

Au lieu de tenter de se défaire d'une contrainte qui lui semble lourde, le Conseil devrait s'en servir comme d'un moment fort pour faire le point et comme d'un tremplin pour se faire mieux connaître et apprécier. En agissant ainsi, il ferait non seulement la preuve de sa nécessité — ce dont à peu près personne ne doute d'ailleurs — mais il démontrerait que la clause crépusculaire en question devrait être étendue et non restreinte.

Si la révision quinquennale est utile et profitable pour la Commission d'accès à l'information — qui vient de se soumettre pour la deuxième fois à cet examen parlementaire —, si la clause dérogatoire (non-obstant) doit être révisée tous les cinq ans, notamment en matière d'éducation, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne devienne pas une pratique générale. À la condition expresse, toutefois, que le rapport quinquennal préalable ne traîne pas pendant un an, comme ce fut le cas pour celui du Conseil, entre l'Assemblée nationale et le bureau du ministre responsable.

De fait, les autres organismes conseils devraient aussi «parader» tous les cinq ans devant le Parlement, pour faire le point sur leur mandat et rectifier le tir au besoin. Cette démarche, utile et gratifiante de part et d'autre, permettrait au Parlement de jouer son rôle de chien de garde (selon le terme de la députée péquiste des Chutes-de-la-Chaudière, Mme Denise Carrier-Perreault) et de mieux contribuer à l'information du public.

En 1986, le rapport Gobeil, du nom du ministre qui le pilota, préconisait l'abolition des organismes aviseurs du gouvernement québécois. Sauf exceptions, ce ne fut heureusement pas le cas; au contraire, il s'en est ajouté quelques-uns depuis, dont le Conseil de la famille en 1988 et le Conseil des aînés l'an dernier. Récemment, le chef de l'Action démocratique du Québec a proposé l'abolition de la douzaine d'organismes conseils, dont celui de la famille. Mais cet avis

de M. Mario Dumont ne fait pas l'unanimité, loin de là, du moins en ce qui concerne le Conseil de la famille. En effet, tous ceux qui ont présenté un mémoire aux députés ont insisté sur l'importance de cet organisme encore méconnu, aux ressources limitées — personnel restreint et budget d'à peine 600 000\$ — qui tente, discrètement et patiemment, d'amener l'ensemble du gouvernement à «penser et agir famille», pour reprendre le titre-slogan de sa première ébauche de guide.

Ce qui n'empêche personne, en réaction au rapport sur la mise en œuvre de la loi, de formuler plusieurs suggestions pour améliorer le fonctionnement, l'utilité et le rayonnement du Conseil. À ce titre, le mémoire du Conseil scolaire de l'île de Montréal semble le plus pertinent et approprié à une conjoncture difficile. Le président Jacques Mongeau et ses collègues font valoir l'urgence de mobiliser tout le monde afin d'aider les quelque 159 000 familles pauvres avec enfants dans l'île de Montréal: elle regroupe plus de la moitié de toutes les familles à faible revenu au Québec, ce qui lui donne le titre peu enviable de «plus grand bassin de pauvreté au Canada», de père en fils, de mère en fille.

Avec raison, le Conseil scolaire regrette que le Conseil de la famille ait mis en attente l'étude de sujets aussi importants et urgents que la situation des familles pauvres, que ce soit en relation avec la

petite enfance, l'école, le décrochage scolaire et autres problèmes cuisants. Le CSIM reprend ses grandes recommandations en vue de venir en aide aux familles les plus vulnérables, notamment par l'ouverture de classes maternelles pour les enfants de 4 ans et de maternelles plein temps pour les enfants de 5 ans, dans les milieux défavorisés. Compte tenu de l'urgence qui prend de l'ampleur, il est allé plus loin en commission parlementaire. Il recommande en fait une intervention précoce pour les enfants de 3 ans des milieux défavorisés, et la mise en œuvre de moyens pour soutenir les familles qui ont des adolescents sur la voie du décrochage scolaire. Le président Mongeau réclame enfin une véritable concertation entre tous les responsables sociaux, afin de lutter efficacement contre le cycle perpétuel de la pauvreté qui engendre la pauvreté.

Voilà des réflexions stimulantes et qui vont à l'essentiel. Le Conseil de la famille doit se rendre nécessaire. La préoccupation centrale qu'il est censé véhiculer est loin d'être partagée par l'ensemble des officines gouvernementales. La pratique quotidienne ne suit pas toujours, et peu, le discours officiel qui tente de faire croire que la famille est au cœur des priorités de l'État. Cela ne tient pas uniquement au nombre de membres bénévoles d'un organisme maigrichon, ni même à l'élargissement d'un mandat assez étriqué, mais d'abord à une volonté politique qui doit traverser et imberber l'appareil administratif.

Pour l'heure, après cinq ans et en dépit de ses déficiences, le Conseil de la famille est utile. Il se rendra nécessaire s'il obtient les ressources adéquates à un mandat fort exigeant et, surtout, s'il réussit à devenir un rouage essentiel de la machine étatique. Ce qui est loin d'être le cas, tant sa faible voix reste timide et aléatoire.

De l'utilité  
d'une clause  
crépusculaire

### LETTRES

#### Nouvelles des régions

C'est avec grand plaisir que nous pouvons voir et lire depuis quelque temps la nouvelle page «Régions», tous les jeudis dans LE DEVOIR.

Mon appréciation tient surtout à l'existence même de cette section, qui a le grand avantage de permettre une meilleure vision d'ensemble de l'espace vécu québécois, pour tous ses habitants et plus particulièrement ceux de la région de Montréal. Cette vision d'ensemble contribue à faire une brèche dans la perception, trop souvent alimentée par les médias, d'un Québec qui serait égal à l'espace de la grande région de Montréal, laissant le reste du territoire dans l'ombre.

Le Québec cassé en deux, c'est ça aussi!

D'ailleurs, il serait très intéressant que notre télévision «nationale» s'ajuste et fasse en sorte que son bulletin de 18 h permette à tous les Québécois d'avoir une vision d'ensemble de leur espace.

Actuellement, nous pouvons voir d'abord les grands titres de Montréal; par la suite les nouvelles se régionalisent et c'est le chacun-chez-soi.

Allez donc demander à un résident de la région de Sherbrooke de vous dire ce qui se passe au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ou encore à une personne habitant le grand Montréal de vous dire ce qui arrive ailleurs dans le reste du Québec.

À ce que je sache, la régionalisation des médias n'avait pas pour mission de nous centrer tous sur Montréal et pour le reste de nous isoler régionalement.

Les technologies nouvelles sont supposées rendre caduques les distances et redonner un souffle aux ré-

gions dites périphériques. Encore faudra-t-il innover et ainsi s'assurer qu'une nouvelle vague de démocratisation de l'information vienne permettre aux Québécois de se redonner une vision d'ensemble de leur territoire vécu.

Encore une fois, merci et félicitations à toute l'équipe du DEVOIR!

**Pierre Laroché**  
Étudiant  
Maîtrise en études régionales  
UQAC, Chicoutimi  
Alma, 26 mai 1994

#### Médecine, économie et morale

Le mot morale à mauvaise presse ces temps-ci. Pourtant, il y a deux alternatives dont l'esprit humain ne peut sortir: celle du vrai et du faux dans les jugements logiques et celle du bien et du mal dans les jugements moraux. On est nécessairement dans l'une ou l'autre case.

Il y a de nos jours deux domaines où la «moralisation» s'impose. D'abord, la mauvaise distribution des médecins dans les centres et les régions éloignées.

Toute profession et tout métier étant un service, le médecin n'est pas médecin pour lui-même, mais pour les autres (qui ont aussi contribué à sa formation!). Donc — excepté une raison sérieuse valable — il doit aller là où l'on a besoin de lui. C'est un devoir moral et toute autre considération vient après cela.

L'autre domaine: l'économie avec ses riches et ses pauvres.

Comme le médecin n'est pas médecin pour lui-même mais pour les autres, le riche — état qui suppose moyens et génie économiques — n'est pas riche seulement pour lui-

même, mais aussi pour ceux qui, dans la société, économiquement, sont dépourvus des moyens et du talent. C'est aussi une obligation morale.

**Ladislas Pordan**  
Gaspésie, 8 mai 1994

#### Le meilleur pays au monde

Le 13 mai dernier, Jean Chrétien a déclaré que «le Canada est le meilleur pays au monde». Il a bien raison.

Après Pierre Trudeau, Jean Chrétien n'est-il pas le meilleur politicien au monde? Grâce à l'initiative de ces deux meilleurs politiciens au monde, nous avons aujourd'hui la meilleure dette fédérale au monde.

En 1981, MM. Chrétien et Trudeau ont exclu le Québec de la loi fondamentale du meilleur pays au monde.

Et puis après? Quel pays tolérant nous avons tout de même! Ensuite, grâce à leur acharnement contre l'Accord du lac Meech, MM. Chrétien et Trudeau — aidés par MM. McKenna et Wells — ont réussi à faire échouer la réinsertion — souhaitée par MM. Mulroney et Bourassa — du Québec dans la loi fondamentale du meilleur pays au monde! *But who cares!* Le Canada est quand même le meilleur pays au monde! Vive le nationalisme canadien!

Et vive le *statu quo*, car on ne peut plus améliorer ce Canada: nous sommes déjà le meilleur pays au monde, c'est Jean Chrétien — le meilleur premier ministre au monde — qui l'affirme! Qu'est-ce qu'on peut bien vouloir de plus?

**Jules Gélinas**  
Shawinigan, 24 mai 1994

JOHNSON ÉTIRANT SON MANDAT



## Le mutisme des médecins

**Y**a-t-il un toubib dans la salle? Y a-t-il au Québec des médecins qui auraient sur l'avenir des services de santé un point de vue différent de celui, toujours aussi insensible et outragéement corporatiste, des Augustin Roy et autres porte-parole à œillères des privilèges et du *statu quo* de la profession, et qui, de surcroît, auraient le courage d'exprimer publiquement un autre son de cloche?

Au cours de la seule dernière semaine, trois nouvelles mettant en cause le corps médical québécois ont fait la manchette des médias. Ces nouvelles soulèvent de graves interrogations à la fois sur l'éthique des médecins, sur leur sens des responsabilités sociales, sur leur mode de rémunération et sur leurs pratiques professionnelles.

La première de ces nouvelles rappelle l'insuffisance tragique du nombre de médecins œuvrant dans les régions dites «éloignées». Comme c'est le cas maintenant depuis trop d'années, la population d'une région, en l'occurrence l'Abitibi, s'est vue obligée de descendre dans la rue pour manifester son inquiétude et son exaspération croissante à ce sujet. Encore une fois, et encore une fois sans succès! Le Québec ne manque pourtant pas de médecins. En réalité, comparé à d'autres sociétés qui ont des indicateurs de santé supérieurs aux nôtres, il en a trop. Il y a aussi, en proportion, plus de médecins spécialistes au Québec que dans toute autre province canadienne.

De plus, selon la Conférence des Régions régionales, le nombre de médecins québécois qui est de 14 072 va s'accroître de 806 nouveaux médecins d'ici 1996, pour une facture anticipée de 120 millions\$ par année. Il y a un tel surnombre qu'on envisage la fermeture d'une des quatre facultés de médecine existantes au Québec.

Malgré cette abondance et bien que plusieurs solutions aient été proposées au problème des régions, les médecins ne bougent pas. Ils s'en tiennent mordicus à la seule exigence de primes d'éloignement toujours



PIERRE GRAVELINE

plus élevées même si elles se réduisent à ce jour inefficaces.

Seconde nouvelle d'importance, la révélation de la fraude massive de 28 psychiatres attachés à l'Hôpital Douglas de Verdun qui ont escroqué l'État de plusieurs centaines de milliers de dollars pour de faux traitements, vient jeter un éclairage brutal sur les effets secondaires pernicieux du système de rémunération à l'acte des médecins. Bien sûr, tous ne sont pas des «ripoux» de cet acabit. Mais il est de notoriété publique que le mode actuel de rémunération encourage nombre de médecins à multiplier les consultations, les examens et même les opérations chirurgicales superflus.

Plusieurs études, réalisées notamment par l'OCDE et la Banque Mondiale, montrent que les médecins ont un comportement plus responsable lorsqu'ils sont salariés que lorsqu'ils sont payés à l'acte. La crise financière aiguë que traverse notre système de santé devrait nous mener, malgré la stérile obstruction du corps médical, à une révision profonde tant de la rémunération que de la pratique des actes médicaux, ne serait-ce que pour déléguer aux infirmières et à d'autres professionnels plusieurs actes médicaux qui sont inutilement assumés à prix exorbitant par des médecins aux appétits excessifs.

Troisième nouvelle et non des moindres, les résultats de l'étude des chercheurs de l'Université McGill sur la prescription de médicaments aux personnes âgées sont quasi ahurissants. Cette recherche, effectuée auprès de quelque 60 000 personnes âgées, nous apprend que 52,6% d'entre elles se sont vu prescrire des médicaments à risque élevé,

que 45,6% ont reçu au moins une prescription «douteuse» et que des erreurs thérapeutiques (sous-estimation par les médecins des effets secondaires et des effets croisés) sont à l'origine de 20% des admissions à l'hôpital reliées à la consommation de médicaments!

On se doutait depuis longtemps que les médecins, soumis souvent avec complaisance au harcèlement publicitaire permanent des compagnies pharmaceutiques, avaient la main plutôt légère en terme de prescriptions de médicaments, mais jamais n'avait-on imaginé que ce laxisme avait des conséquences à ce point sérieuses qu'il questionnait leur compétence professionnelle même.

Si on ajoute à l'incurie des médecins face à la situation des régions, aux effets pervers du mode de rémunération qu'ils défendent avec acharnement et à leur responsabilité évidente dans l'important problème de la surconsommation de médicaments par les personnes âgées, quelques autres réalités actuelles dont leur inqualifiable boycott des Maisons de naissance et des sages-femmes, leurs négociations secrètes avec le gouvernement pour s'accaparer une partie des économies réalisées par les compressions dans le système de santé et leur apparente indifférence face au pénible sort des quelque 30 000 personnes qui, selon la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, sont aujourd'hui en attente de services dans le réseau, l'image d'ensemble du corps médical en prend actuellement un dur coup.

On ne cesse de me répéter que la plupart des médecins sont des gens responsables et compatissants, qu'ils se sentent prisonniers d'un système qu'ils désapprouvent, qu'ils sont réellement préoccupés par ces problèmes et ouverts à un débat public pour trouver des solutions novatrices et socialement équitables. Je veux bien le croire.

D'où vient-il alors qu'on ne les entende jamais, ou si peu? Qu'est-ce que c'est que cette loi de l'omerta qui semble peser comme une chape de plomb sur cette profession?

### À PROPOS

#### ...de temps partiel

Le revenu déclaré par les employés à temps partiel représente environ le tiers de celui des employés à plein temps.

En outre, peu d'employés à temps partiel ont droit à des avantages sociaux. En 1989, seulement 26% des employés à temps partiel dans le secteur des services étaient couverts par un régime d'assurance de soins médicaux de leur employeur, comparativement à 70% des employés à plein temps; 20% bénéficiaient d'un régime de soins dentaires, comparativement à 59% des employés à plein temps; enfin, 22% participaient à un régime

de pension de leur employeur, comparativement à 58% des employés à plein temps.

L'exclusion de ces avantages sociaux résulte en partie des différences entre les employeurs et entre les situations d'emploi où abondent les emplois à temps partiel.

Les conséquences sont importantes pour la sécurité financière actuelle et future des femmes et de leur famille.

*Statistiques sur le travail et la famille au Canada, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994.*

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANFAÇON, LUCIE LACAVAL

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

PAIS CE QUE DOIS

## IDÉES

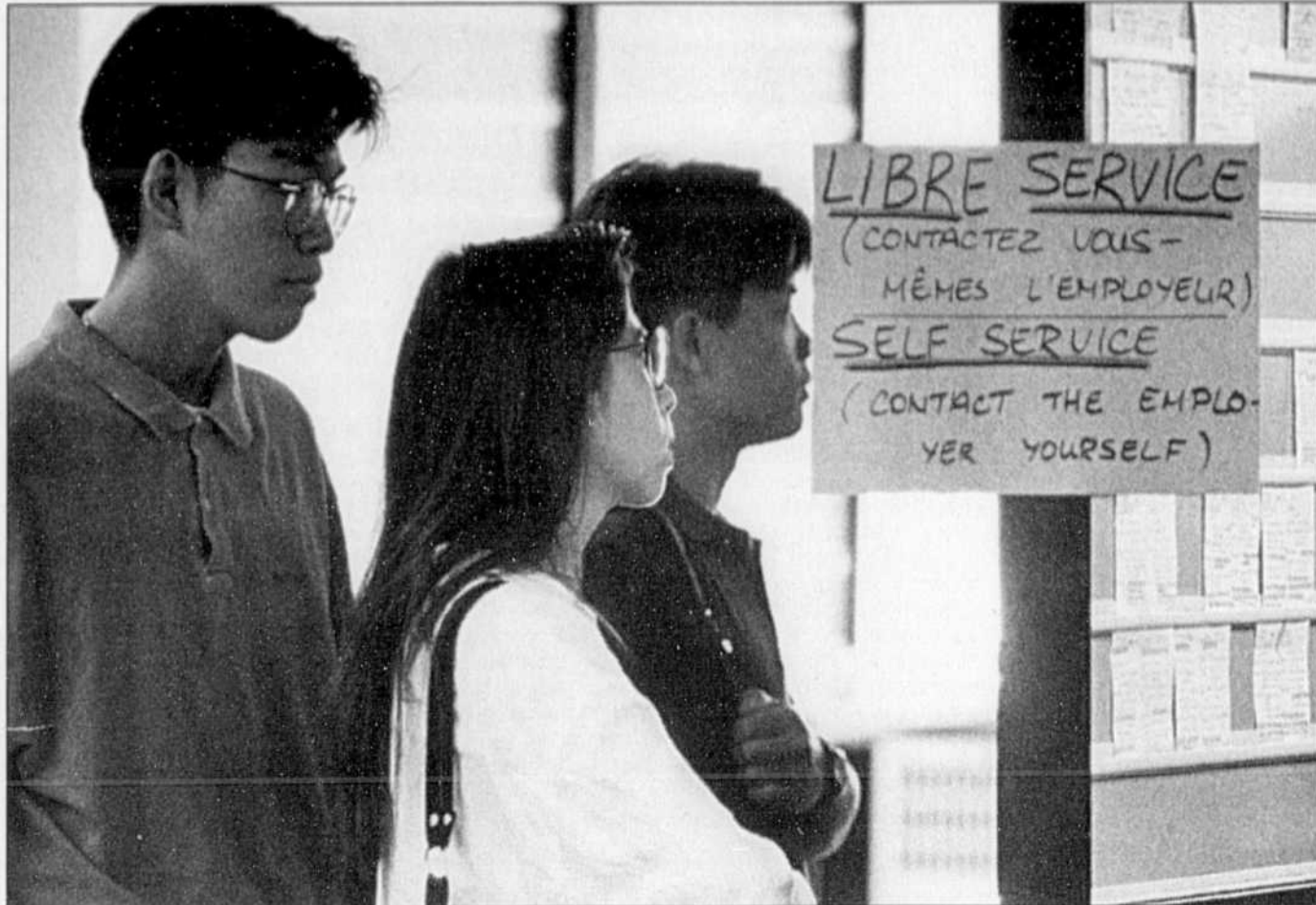
L'impact du budget fédéral sur les programmes sociaux

## Ça va faire mal

Au Québec, la facture des compressions fédérales pourrait s'élever à 2,2 milliards\$ dont près de 600 millions\$ supplémentaires au seul chapitre de l'aide sociale

CLAUDE GIRARD

Avocat, étudiant à la maîtrise  
Université de Québec à Montréal



PHOTOS JACQUES NADEAU

Le premier budget du ministre Martin, en février dernier, contenait une réforme majeure de l'assurance-chômage, une troisième en quatre ans, et une réduction substantielle dans les transferts aux provinces au titre de la sécurité du revenu.

En février dernier, le ministre des Finances, Paul Martin, annonçait une nouvelle série de coupures dans les programmes sociaux. Son premier budget contenait une réforme majeure de l'assurance-chômage, une troisième en quatre ans, et une réduction substantielle dans les transferts aux provinces au titre de la sécurité du revenu.

Avec le maintien du taux de chômage à son niveau actuel, ces restrictions devraient totaliser près de 7 milliards\$ en trois ans au Canada, sans compter la réduction des cotisations à l'assurance-chômage de 1,3 milliard\$ au cours de la même période.

Au Québec, la facture pourrait s'élever à plus de 2,2 milliards\$ dont près de 600 millions\$ supplémentaires au seul chapitre de l'aide sociale. Bien sûr, si l'actuel régime issu de la loi 37 pourtant si peu généreux est maintenu dans son intégralité. Déjà, avec un budget de 3,7 milliards\$ annuellement, ses contrôles extrêmes, ses fonctionnaires surchargés, un niveau moyen de prestations égal à 600\$ par mois, le régime actuel a perdu son essence même. Trop gros, trop répressif. Comment pourra-t-il maintenant survivre à pareilles restrictions? Quels bouleversements nous annonce ce budget dans les années à venir?

## La réforme Axworthy

Ça va faire mal. Les premières réactions à ce budget indiquaient que le gouvernement ne coupait pas assez dans les dépenses sociales. Au contraire, le plan budgétaire libéral représente un véritable plan de réforme de l'ensemble du filet de protection sociale au Canada.

Au chapitre de la sécurité du revenu, le ministre des Finances fixe les objectifs financiers à atteindre, laissant à son collègue du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, le soin de préciser les modalités de réduction des programmes. La consultation en cours sur «l'avenir des programmes sociaux» (sic), initiée dans la hâte et dans une certaine confusion, n'a pas d'autre utilité.

Avec un peu plus de 30% des prestataires au Canada chaque mois, les chômeurs québécois écopent plus qu'ailleurs. À l'inverse, l'effet escompté de la réduction des cotisations sur l'emploi — à supposer qu'il soit réel — sera moins grand dans la province, le Québec contribuant à la caisse du régime pour environ 20% du total canadien.

Selon le gouvernement fédéral, la précédente réforme d'envergure de l'assurance-chômage, en 1990, a entraîné une économie d'environ 1,3 milliard\$ annuellement. Elle lui a permis de mettre fin à sa

Avec 30% des prestataires au Canada, les chômeurs québécois écopent plus qu'ailleurs.

contribution directe au régime à hauteur de 3 milliards\$ par an. Pour le Québec, la perte en prestations devait s'élever à 256 millions\$ annuellement et la clientèle de l'aide sociale devait augmenter d'environ 10 000 personnes par an.

En réalité, les primes ont augmenté de près de 60% en quatre ans. Pendant cette période, le déficit de la caisse a atteint plus de 8 milliards\$ compte tenu de la disparition en une année du surplus accumulé de 2 milliards\$ en 1990. Quelques 3 milliards\$ ont été investis dans la formation sans trop d'effet sinon de réduire la contribution fédérale directe à ce titre de près de 2 milliards\$. Et le Québec compte 125 000 ménages de plus vivant de l'aide sociale. Quelle sera cette fois l'impact de nouvelles modifications à l'assurance-chômage sur le régime d'aide sociale au Québec au cours des prochaines années?

En admettant que le taux de chômage et le nombre de demandes d'aide ne varient guère au Québec d'ici la fin de la décennie, on peut s'attendre à une hausse d'environ 5% de la clientèle de l'aide sociale à compter de 1995. Cela se traduira par un ajout de clientèle de 23 000 personnes

années et une hausse de budget d'environ 180 millions\$ par année, ce qui correspond aux projections du ministère de la Sécurité du revenu.

Pourtant, au lendemain du dépôt du budget fédéral, le ministre québécois des Finances, André Bourbeau, s'empressait d'indiquer que la province serait peu touchée par les restrictions annoncées par son homologue fédéral. En particulier, il affirmait que la moitié de la hausse du budget de l'aide sociale serait filée au gouvernement fédéral comme cela avait été le cas en 1990 et en 1993.

Mais cette fois-ci, MM Martin et Axworthy ont prévu le coup. Dès 1995-96, Québec devra assumer seul la hausse de clientèle découlant de la réforme de l'assurance-chômage. À compter de 1996-97, M. Martin entend ramener les transferts aux provinces au chapitre de la sécurité du revenu à leur niveau actuel, soit 7,75 milliards\$ au lieu des 9,1 milliards\$ initialement prévus par le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

Résultat: les provinces essuieront un manque à gagner d'environ 1,5 milliard\$ pour les deux premières années d'application de la réforme. Pour le Québec dont la

proportion de personnes pauvres représente environ 24% du total canadien, la réduction s'ajoute à l'impact de la réforme de l'assurance-chômage.

Avec de tels résultats, on ne voit guère comment les divers régimes d'aide sociale dans tout le pays seront maintenus. Au Québec, la loi 37 a déjà fait le plein de coupures, de gels et de contrôles de toutes sortes, laissant peu de marge de manœuvre face aux initiatives fédérales à la province.

Ailleurs, le gouvernement de Terre-Neuve a donné le ton. En décembre dernier, un projet de réforme de son régime d'aide a été rendu public. En gros, le versement d'un revenu de base minimale remplacerait l'aide sociale actuelle. Un supplément de revenu de travail d'au plus 2100\$ par an s'y ajouterait, alors que le taux de récupération de l'aide à mesure que s'accroissent les revenus de travail passerait de 100% à 40%.

Il s'agit d'un changement radical par rapport au concept même d'aide et de bien-être social inscrit dans le RAPC. La notion traditionnelle de besoin est remplacée par celle de supplément au revenu d'emploi. Et pour que l'incitation au travail soit encore plus grande, on recommande plus ou moins d'exclure de l'assurance-chômage les travailleurs saisonniers pour une bonne part déjà touchés par l'effon-

drement de l'industrie de la pêche. Ce projet de réforme qui ressemble étrangement à celui proposé par l'ex-ministre Jérôme Forget, cadre parfaitement bien avec la stratégie fédérale. Il permettrait au gouvernement central de mettre en place son propre système de transfert aux personnes pauvres. Les provinces pourraient y ajouter un supplément en fonction de l'ardeur des gens à travailler ou de considérations locales ou communautaires. En échange d'une diminution de leurs pouvoirs, il permettrait de réduire considérablement les pressions sur les finances des provinces.

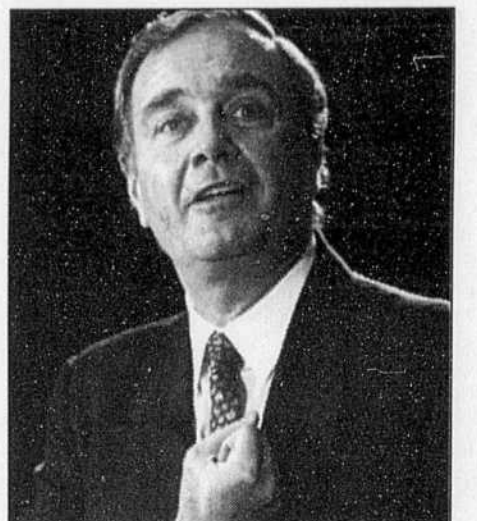
## L'OCDE et le G-7

Globalement, l'initiative s'inscrit dans le prolongement des politiques mises de l'avant par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le G-7 qui font de la réduction des acquis sociaux et de la baisse des salaires les éléments clés de la reprise économique. Mais à mon avis, une autre stratégie peut être suivie.

L'annonce de ces modifications n'offre-t-elle pas au Québec une chance unique de mettre sur pied un régime original et intégré de sécurité du revenu?

À cent lieues du faux projet de guichet unique sur la main-d'œuvre, ce régime pourrait être intégré à une politique de formation professionnelle québécoise. Ce serait son principal avantage. Mais surtout, malgré les appels de l'OCDE à l'effet contraire, un programme de réduction graduelle du temps de travail pourrait venir coiffer ces deux éléments à l'intérieur d'une réelle politique du marché du travail.

Pour ce faire, Québec doit envisager de se retirer du régime actuel d'assurance-chômage et fonder son propre programme. En second lieu, Québec devrait profiter de la réforme des programmes fédéraux pour rapatrier sous forme de points d'impôt la part du financement de l'aide sociale provenant d'Ottawa en prenant exemple de la santé.



Le ministre des Finances Paul Martin.

Sciences de l'éducation et recherche universitaire

## Le mépris d'un faux frère

Rarement a-t-on vu une telle litanie de préjugés proférés par un universitaire à l'endroit des siens

CLERMONT GAUTHIER  
MAURICE TARDIF

Département de psychopédagogie  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université Laval

Les auteurs sont responsables d'un laboratoire et d'un groupe de recherche en sciences de l'éducation à l'Université Laval

Nous sommes habitués depuis déjà un certain temps, celles et ceux qui œuvrent en éducation, à entendre diverses personnes dénaturer à leur profit et sans nuances la nature et l'importance de notre travail. Mais maintenant, trop, c'est trop, car l'attaque provient cette fois-ci d'un faux frère, d'un collègue universitaire en sciences de l'éducation (eh oui!) qui, profitant de sa tribune journalistique, professe haut et fort son mépris généralisé envers les sciences de l'éducation et l'ensemble des sciences humaines. Après avoir lu une récente chronique de Normand Baillargeon consacrée à l'éducation et intitulée «Lectures pour temps de crise» (LE DEVOIR, 10 mai 1994), nous nous demandons sérieusement ce que cet individu fait en sciences de l'éducation à l'UQAM. En effet, nous avons rarement vu au Québec une telle litanie de préjugés proférés par un universitaire à l'endroit des universitaires. Or, en tant que professeurs et chercheurs en sciences de l'éducation, nous ne pouvons rester indifférents aux préjugés et aux faussetés que cet individu colporte sur notre profession.

## La façon actuelle de cesser de penser

Il écrit notamment: «Pour trouver des solutions, des experts sont à l'œuvre. Ils font de la recherche, ce qui pourrait bien être la façon actuelle de cesser de penser. En éducation, dans les sciences humaines en général, on croit à présent qu'il est impossible de parler de quoi que ce soit sans citer les plus récentes recherches, de préférence américaines.»

De tels propos sont au delà de toute réfutation et indignes d'un universitaire; il s'agit en fait de ragots et de basses insinuations qui n'exigent aucun effort ni rigueur intellectuelle. Avec les préjugés que cet homme véhicule, nous le voyons très mal faire de la recherche, même s'il est grassement payé pour cela... Mais nous, ses collègues qui faisons de la recherche et répondons de la sorte aux exigences de notre tâche universitaire, pourquoi nous prend-il pour des sots et des imbéciles, des femmes et des hommes qui ignorent ou méprisent la pensée et la culture? Qui est-il et d'où parle-t-il, qu'a-t-il écrit, produit ou dit de si considérable, pour insulter et diminuer ainsi en un trait de plume tous les représentants de notre profession, à commencer par les collègues de son propre département?

Et cette autre idée reçue: «Ça va mal en éducation. Tous les observateurs vous le diront.» Or, c'est faux, archifaux! En soutenant un tel lieu commun, cet universitaire reprend à son compte le ton, voire les cris apocalyptiques de certains animateurs de ligne ouverte. Est-il donc le André Arthur de l'UQAM? Il est vrai que certaines choses vont plus ou moins mal, par contre plusieurs autres vont très bien. Par exemple, rappelons aux lecteurs un certain nombre d'acquis fondamentaux des 35 dernières années: la démocratisation scolaire, l'allongement général des études, notamment chez les francophones, l'accroissement de l'instruction parmi l'ensemble de la population, la scolarisation des filles et la place beaucoup plus grande faite aux femmes à l'université, l'intégration des élèves en difficulté jadis systématiquement exclus de l'école, la nette amélioration de la communication orale, l'interdiction des sévices et des châtimens corporels comme forme d'apprentissage, l'ouverture aux groupes ethniques, le respect de l'enfant, etc. Ces acquis lui semblent sans doute négligeables, inutiles? Tout se passe comme si dans

l'esprit des gens de son espèce, il n'y avait jamais eu de progrès réalisés en éducation et qu'il fallait toujours tout reprendre à zéro. Par ailleurs, de quels observateurs parle-t-il? Les auteurs (Jasmin, Bartholy, Despin, etc.) qu'il avance pour soutenir ses propos contiennent en bloc toute la réalité éducative au nom de leur idéologie ou de leur fantasme d'un supposé âge d'or de la pédagogie. À les croire, il faudrait fermer les écoles, les collèges et les universités et répartir à neuf ou plutôt revenir en arrière car, bien sûr, selon ces apôtres de la nostalgie, tout va mal depuis 35 ans: l'apocalypse scolaire nous attend et les barbares sont à nos portes! On voit poindre derrière ces propos la vieille nostalgie d'un Ordre scolaire réservé à une élite, où les «surdoués» et les enfants blancs mâles aux parents bien nantis liraient Cicéron en latin et feraient encore et toujours de la sainte philosophie... Quand ces gens-là parlent de la culture, un fossile leur sort de la bouche.

Ça va mal en éducation? C'est faux, archifaux.

Il s'attaque à la formation des maîtres, lui reprochant d'ignorer Comenius et Rousseau, la tradition occidentale et québécoise, que nous enseignons pourtant à nos étudiants; il rêve des écoles normales comme si elles étaient des lieux de haut savoir et d'excellence; il ne voit dans l'histoire de l'éducation des 35 dernières années qu'une longue suite d'erreurs, d'erreurs et de décisions hâtives (la Commission Parent a siégé quatre ans!), conduisant à la négation de la culture. Encore une fois, de telles opinions sont assénées sans égard aux faits et à la vérité. Il serait trop long de s'employer ici à déraciner de pareils préjugés. Un point mérite cependant qu'on s'y arrête. Contrairement à ce que croit M. Baillargeon, la formation des maîtres est aujourd'hui supérieure à celle dispensée du temps des écoles normales, lesquelles pour la majeure partie de leur existence ont été des écoles de rattrapage: il fallait bien que le maître ou la maîtresse en sache un peu plus que ses élèves!

Ce professeur féru d'histoire ignore donc manifestement que la plupart des écoles normales étaient à peu près exclusivement basées sur la doctrine catholique, un fantôme de pédagogie et de psychologie d'inspiration néothomiste et la transmission de recettes, voire de «trucs» destinés avant tout à contrôler les enfants dans les classes, afin de satisfaire aux exigences des directions d'école de l'époque, particulièrement attirées par des «maîtres à poigne». Déjà dans les années 1950, les esprits éclairés dénonçaient la très piètre qualité de la formation offerte par les écoles normales, leur carcan idéologique, leur ignorance du progrès scientifique en matière de psychologie de l'enfant, qu'elles concevaient encore massivement à partir des idées d'Aristote!

## Des comptes à rendre

Si nous avons cru nécessaire de répliquer aux opinions de Normand Baillargeon, c'est que nous pensons qu'il a des comptes professionnels à rendre sur la qualité et le sérieux de ses idées, lorsqu'il signe sa chronique en tant que professeur en sciences de l'éducation à l'UQAM, engageant de la sorte toute notre profession. Bien à l'abri derrière la «liberté d'opinion» que lui procure sa tribune, il répand dans la population ses idées préconçues, il salue notre fonction et entretient de la sorte un climat de mépris envers toute la communauté universitaire. Or, compte tenu du prestige intellectuel dont il jouit en tant que professeur d'université, il nous semble qu'en retour il devrait être assez honnête pour informer ses lecteurs correctement, sans essayer de leur refiler ses préjugés qui ne lui ont coûté aucun effort intellectuel. Chacun a le droit de critiquer mais tous ont le devoir de soutenir leurs critiques par des preuves. N'en déplaise à Normand Baillargeon, le respect de ce devoir est à la base de la tradition et de la recherche universitaires; le marchandiser pour des idées reçues et des ragots, c'est mépriser l'une et l'autre.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charlier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Béclair (responsable); Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Duches (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon; Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétariat). L'ADMINISTRATION Henry Riéd (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christine Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétariat), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements); LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'imprimerie); L'ADMINISTRATION Henry Riéd (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE CONSEIL DU DEVOIR Inc. Pierre Bourgoye (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## JOHNSON «M. Chrétien fera ce qu'il voudra»

SUITE DE LA PAGE 1

Pour contrer les souverainistes, M. Johnson n'a pas l'intention de proposer une réforme constitutionnelle. «Je suis sûr que c'est sûr pour ça, dit-il. Les gens ont besoin d'un répit, après cinq ans de brasses-camarades». Il va se borner à défendre «l'expérience canadienne», avec «ses défauts et ses qualités».

«Je défends l'expérience canadienne qui a permis aux Québécois de connaître un niveau de vie sans précédent, d'avoir les pouvoirs pour faire les investissements qu'on a voulus dans notre gouvernement, dans nos sociétés d'État, dans le soutien à notre culture, nos régions, dans notre système de santé», dit M. Johnson.

Le premier ministre s'objecte lorsqu'on lui dit qu'il défend le statu quo. «Défendre le statu quo, ce serait d'accepter que le gouvernement fédéral a raison par les temps qui courent, qu'il ne transfère aucune activité, aucun projet, aucun pouvoir, aucune compétence aux provinces, a-t-il fait valoir. Or, je dis le contraire, ne serait-ce que sur la main-d'œuvre».

M. Johnson estime que le fédéralisme canadien «n'a pas besoin de revamping majeur». Il affirme que c'est un système «évolutif» et que les changements peuvent survenir, en faveur des demandes du Québec, par les biais d'ententes administratives ou autrement. Il ne donne pas la liste des domaines dans lesquels il souhaite de telles ententes. Il ne peut faire état d'aucun progrès tangible concernant la main-d'œuvre.

Il reconnaît toutefois que, pour le moment, le gouvernement fédéral de Jean Chrétien «tient un discours qui se rapproche du statu quo». Mais il demande aux Québécois de «ne pas confondre les hommes avec le système». «On ne va pas appauvrir un peuple de sept millions de personnes pendant des générations, parce que supposé, pendant trois, quatre ans, ça bougera pas», plaide-t-il.

Est-ce que M. Chrétien peut lui nuire durant la campagne électorale? M. Johnson ne peut réprimer un rire. «M. Chrétien fera ce qu'il voudra. J'ai pas à lui dire quoi

faire en campagne au Québec. L'inverse est vrai».

Mais lui, n'est «pas de l'école qui remet en cause une expérience centenaire parce qu'à un moment donné, ça commence à tomber dru». M. Johnson faisait allusion aux velléités exprimées par le fédéral d'occuper des champs réservés aux provinces comme l'éducation, la santé ou la sécurité sociale. Il déplore, en outre, que «le gouvernement fédéral en a échappé une grosse», en annonçant la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean. «S'ils avaient à le refaire, s'ils y avaient pensé peut-être une demi-heure de plus, une journée de plus, une semaine de plus, ils ne l'auraient pas fait. Ils auraient mieux mesuré».

Il prévoit qu'à terme, avec l'évolution des générations, la crise des finances publiques va dicter des changements et une distribution plus efficace des responsabilités entre les ordres de gouvernement. Il croit que «le coupable» des problèmes du Canada, c'est le pouvoir fédéral de dépenser, qui fut la clé d'entrée du fédéral dans divers champs de compétence provinciaux.

Mais au cours des prochaines élections, «le fardeau de la preuve repose sur M. Parizeau de nous démontrer qu'il est dans l'intérêt des Québécois d'avoir un pays souverain ici. Que nous sommes tellement opprimés, tellement laissés pour compte, tellement mis de côté, tellement pauvres, tellement assommés, sous la botte de tout le monde, qu'on n'a pas le choix, comme tous les pays colonisés, de créer un pays ici», dit-il.

Le programme du Parti québécois prévoit que, dès qu'il sera élu, il «fera adopter par l'Assemblée nationale une déclaration solennelle affirmant la volonté du Québec d'accéder à la pleine souveraineté; aura la responsabilité et le mandat d'établir, à la suite de discussions avec le gouvernement fédéral, l'échéancier et les modalités de transfert des pouvoirs et des compétences ainsi que les règles du partage des actifs et des dettes». Un référendum suivra dans les plus brefs délais. Le référendum sera l'acte de naissance du Québec souverain.

M. Johnson interprète ce passage du programme péquistes comme étant la recherche d'un mandat de négocier la souveraineté. Il estime que le PQ veut «faire l'économie d'un référendum». En 1980, le référendum avait pour objet l'obtention d'un mandat de négociation, avec la promesse de faire ratifier le résultat des négociations par un second référendum. Cette fois-ci, selon l'interprétation de M. Johnson, les péquistes voudraient se passer du premier référendum et ne tenir que le second.

En s'engageant lui-même en campagne contre la souveraineté, M. Johnson ne se trouvera-t-il pas à accrédi-ter les prétentions d'un gouvernement péquiste qu'il a obtenu, effectivement, le mandat d'enclencher la souveraineté dès son élection? Ne pourra-t-il pas faire valoir que le débat aura effectivement été fait là-dessus?

«De toute façon, explique M. Johnson, c'est ce qu'il dit qu'il va faire (s'il est élu) qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas». Le chef libéral se trouve ainsi à récuser la thèse qui a cours, et de plus en plus, au Canada anglais et parmi les fédéralistes québécois, qu'il ne faut pas laisser au PQ le monopole de la définition des enjeux électoraux.

M. Johnson n'est pas tenté par l'idée d'organiser un référendum lui-même, de manière à «régler la question». De toute façon, dit-il, «ça ne changerait rien au programme électoral, qui est l'accession à la souveraineté». En outre, «il y aura toujours un parti politique, ou un mouvement pour défendre cette option, croit-il, car la souveraineté, «ça fait partie de notre fibre».

Il voit la souveraineté comme «une mouche du coche, c'est un sentiment profond, diffus, que tout le monde, à un moment donné, ou un autre, éprouve à différents degrés».

«Y compris vous?»  
«Mais oui, madame», répond le premier ministre, à la question de la directrice du DEVOIR, Mme Lise Bissonnette. «Ça fait partie de notre fibre. Que ça devienne un principe d'action et l'ambition d'un peuple, à l'exclusion de tout ce que ça signifie pour notre prospérité, c'est ça qui est dangereux».

Mais, «il y aura toujours un relativement petit nombre de Québécois qui vont sentir que c'est totalement la solution. Et il y aura toujours la totalité des Québécois qui vont un peu sentir que ça peut être la solution», dit-il.



BOURGAULT

## La guerre

«Mon père a fait la guerre contre les Allemands. Mon grand-père a fait la guerre contre les Allemands. Mon arrière-grand-père a fait la guerre contre les Allemands (les Prussiens). Je suis le premier à ne pas avoir fait la guerre contre les Allemands. Et sans doute que je ne la ferai jamais.»

C'est ainsi qu'un jeune historien français concluait les cérémonies marquant le débarquement des Alliés, en Normandie, le 6 juin 1944.

La guerre. Les guerres. Après celle-ci, une autre; et puis encore une autre. Depuis toujours, pour combien de temps encore. La survie, le territoire, la conquête, une certaine manière de voir sa vie... contre celle des autres.

Et moi, j'ai soixante ans et je n'ai pas connu la guerre. Comme tout le monde, j'ai connu toutes sortes de misères mais je n'ai pas connu la guerre. C'est une bénédiction à nulle autre pareille.

On en mesure mal l'étendue quand on ignore l'histoire agitée des êtres humains. Partout dans le monde et depuis toujours, les temps de paix furent rares et de courte durée. Peu de générations ont échappé à l'horreur et aujourd'hui d'autres générations, en d'autres lieux trop nombreux, se voient décimées avant même d'avoir pris conscience qu'il aurait pu en être autrement.

Soixante ans de paix. C'est l'histoire de ma vie. Pas la moindre escarmouche, pas le moindre fusil, pas la moindre blessure. Et pourtant des amis qui meurent autour de moi, de mort naturelle, comme on dit. Je n'en pleure pas moins mais je me console à la pensée qu'ils n'ont pas été tués de main d'homme. La nature fait assez bien les choses, en nous jetant tous dans la mort, les uns sur les autres, pour que nous résistions à la tentation de l'aider à faire plus vite, plus sommairement, plus bêtement, plus cruellement qu'elle le fait elle-même.

Il ne faut pas aider la mort. Or, c'est ce que la guerre fait, depuis toujours et pour combien de temps encore. Je mesure ma chance. Je n'ai porté la main sur personne et personne n'a porté la main sur moi.

Et pourtant, pourtant. Pourtant je sais bien qu'il est des idées et des vies qu'il faudra toujours défendre. Pourtant je sais bien qu'il est des guerres inévitables et nécessaires. Je sais trop bien que je pourrais être agressé et que je devrais me défendre et je sais trop bien, hélas, que je pourrais devenir agresseur et qu'on devrait se défendre contre moi.

La guerre. Quel immonde carnage, quel gigantesque gâchis.

Hier, on n'a pas vu la guerre à la télévision. On a vu la paix et on a célébré une victoire. Bref moment de répit. Demain la vie reprendra son cours et on verra la guerre à la télévision, la vraie guerre, celle qui se déroule tous les jours presque partout dans le monde. Bah, on est habitué maintenant.

Je mesure ma chance de n'avoir vu la guerre qu'à la télévision. De toutes les chances de ma vie, c'est la plus grande et sans doute la moins méritée. Mais mérité-t-on la chance? Mérité-t-on la paix?

Je pense à mes étudiants et à mes étudiants qui ont vingt ans. Vous croyez que j'ai eu une belle vie et vous n'avez pas tort. Mais surtout, ah oui surtout, je n'ai pas connu la guerre. Je vous en souhaite tout autant.

## Programme de vaccination universel contre l'hépatite B

KATIA GAGNON  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Après avoir étudié la question pendant près de deux ans, le ministère de la Santé a officialisé hier un programme de vaccination universel et gratuit contre l'hépatite B qui sera administré aux élèves de 4e année dans toutes les écoles du Québec, dès l'automne prochain.

La ministre de la Santé, Lucienne Robillard a insisté d'emblée sur le fait que la situation présente ne s'apparente aucunement à une épidémie, bien que la situation soit «sérieuse et coûteuse». L'hépatite B affecte 6000 nouvelles personnes chaque année et 150 de ces porteurs du virus décéderont des suites «immédiates ou lointaines» de la maladie.

Précisons qu'il n'existe pas de traitement pour guérir les malades atteints de l'hépatite B, une maladie qui se contracte à peu près par les mêmes voies que le virus du sida, mais qui reste nettement plus contagieuse: «100 fois plus que le VIH», a précisé le Dr Bernard Duval, qui accompagnait la ministre en conférence de presse.

Le ministère de la Santé connaît ces chiffres depuis longtemps. «Ce n'est pas une maladie qu'on a découverte hier», a admis la ministre. Mais il a fallu attendre la conclusion d'une nuée d'études, selon Mme Robillard, avant de mettre sur pied un programme de vaccination. «Il faut prendre toutes les précautions nécessaires», a-t-elle ajouté. Le Dr Duval a également précisé que le vaccin totalement sûr qu'on allait injecter à 100 000 enfants d'ici la fin de l'année 1995 doit être administré en trois temps. «On a totalement abandonné l'ancienne façon de fabriquer qui consistait à fabriquer du sérum à partir des personnes malades», des patients qui étaient souvent aussi porteurs du virus du sida.

Les experts du ministère de la Santé ont fixé à 10 ans l'âge idéal pour recevoir le vaccin suite à une étude réalisée au centre-ville de Québec qui démontrait que le taux d'acceptation du vaccin était de 5 pour cent plus élevé au primaire qu'au secondaire.

## MONOPOLE

## Le Barreau du Québec reste silencieux

SUITE DE LA PAGE 1

cessaire pour interroger les banques de données de SOQUIJ, Illico a obtenu de la société en 1988, moyennant le paiement de tarifs de consultation, l'autorisation de constituer des dossiers thématiques de recherche destinés à être vendus à des avocats plaideurs.

Au cours des six dernières années, Illico a ainsi constitué 1700 dossiers de recherche dûment répertoriés et disponibles pour sa clientèle.

Mais en 1990, SOQUIJ décidait d'exercer une «concurrence directe» en lançant son propre service de recherche.

En 1993, le nouveau ministre de la Justice et responsable de SOQUIJ, M. Roger Lefebvre, écartait les rumeurs de privatisation de la société d'État.

Le mois dernier, SOQUIJ avisait Illico, le seul courtier québécois en informations juridiques, qu'elle exigerait dorénavant 20% de son chiffre d'affaires brut et l'accès à tous ses dossiers de recherche, données comptables et listes de clients.

A défaut de quoi, SOQUIJ menace maintenant de couper l'accès à ses banques de données.

D'où la requête en injonction déposée ce matin par la société Illico.

Le procureur de SOQUIJ, Me Michel Racicot, du cabinet McCarthy Tétrault, refuse d'accorder toute entrevue du DEVOIR en réservant son argumentation pour les tribunaux.

Mais pour Me Côté, président d'Illico, «il est impensable dans un système de libre concurrence qu'une entreprise privée soit forcée de devenir en quelque sorte la

franchise d'une société gouvernementale».

Selon l'avocat, représenté par le cabinet Desaulniers Lapointe, «SOQUIJ ne dispose d'aucun pouvoir discrétionnaire en vertu de la loi pour refuser l'accès à ses banques de données, pour imposer l'équivalent d'une licence ou pour se livrer à une violation des affaires internes d'une compagnie privée».

Le Barreau du Québec s'abstient pour l'heure de tout commentaire.

Mais dans des milieux proches de cette corporation professionnelle, «le contrôle que tente d'exercer la société d'État constitue une menace à la libre circulation de la jurisprudence».

«L'État, qui est partie prenante à la majeure partie des litiges qui sont entendus par les tribunaux, pourrait fort bien décider de façon machiavélique de diffuser la seule jurisprudence qui lui est favorable», de faire valoir un observateur avisé.

C'est un point de vue que partage Me Yvon Blais qui dirige la maison d'édition juridique du même nom.

«La SOQUIJ bénéficie d'une directive administrative qui lui garantit son approvisionnement et son mandat est de diffuser l'information juridique», explique-t-il.

«Mais dans les faits, elle profite de son monopole pour étouffer tout le monde. On vit à l'heure de l'informatique. Ce n'est pas à la source de cacher ou de manipuler l'information.»

Selon lui, SOQUIJ diffuse à peine moins de 4% des décisions judiciaires.

«Quand on pense qu'on peut avoir accès instantanément à un jugement de la Cour suprême des États-Unis via le réseau Internet...»

## NORMANDIE

## L'acte de naissance du «Canada moderne»

SUITE DE LA PAGE 1

Sur l'estrade d'honneur, une vingtaine de chefs d'État et de premiers ministres avaient pris place devant une mer où défilaient des navires de guerre des pays alliés, dont la frégate canadienne Toronto. L'image ne donnait qu'une faible idée des milliers de navires qui couvrirent la mer en 1944, dit Charles Pessio, un ancien canonier de Brooklyn, près de New York, revenu pour la première fois sur la plage où il débarqua en 1944. «A cette époque la mer était noire de bateaux et les gens moins heureux qu'aujourd'hui». Quand trois avions d'époque ont survolé l'estrade, il a demandé: «Ce sont les nôtres?»

La cérémonie fut par ailleurs consacrée au témoignage d'un ancien combattant britannique qui a perdu son frère dans le débarquement. Un agriculteur des environs a aussi rappelé sa joie de voir arriver les Américains à qui il n'a pu s'empêcher d'offrir «une goutte de Calvados». Parmi les très nombreuses fanfares militaires figurait celle de l'École royale d'artillerie de Saint-Hubert, au Québec.

Pour les anciens combattants, ce fut vraiment le jour le plus long! Partout, dans tous les villages de la côte, ils ont assisté par milliers aux cérémonies américaines, britanniques, canadiennes, hollandaises et même polonaises et norvégiennes, patientant parfois des heures sous la pluie.

Au son des hymnes nationaux, des cliquetis de médailles et des marches militaires, la Normandie s'était transformée en territoire occupé, envahi par plusieurs dizaines de milliers de gendarmes venus de toute la France, cerné par les navires de guerre, survolé par les chasseurs et les hélicoptères transportant les personnages officiels d'une cérémonie à l'autre. C'est avec

beaucoup de bonne volonté que les autochtones, à leurs fenêtres, regardaient s'animer leurs prestigieux navires.

Plus tôt dans la matinée, le premier ministre Jean Chrétien s'était rendu avec la ministre d'État du gouvernement français, Simone Veil, sur la plage de Courseulles où sont tombés 59 Canadiens dès le premier jour du débarquement. Il a décrit la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale comme l'acte de naissance du «Canada moderne», d'une «jeune nation, une nation nouvelle». Les combattants «ne sont pas morts en tant qu'anglophones ou francophones, en tant que gens de l'Est ou de l'Ouest, en tant que chrétiens ou juifs, en tant qu'immigrants ou en tant qu'autochtones, a-t-il ajouté. Ils sont morts en tant que Canadiens.» Vers 19h, le premier ministre s'est recueilli sur les tombes canadiennes du cimetière de Bény-Reviers avec le président François Mitterrand.

Au cimetière britannique de Bayeux, la reine Elizabeth II et le président Mitterrand, accompagnés des premiers ministres John Major et Edouard Balladur, ont déposé des gerbes de fleurs devant près de 5000 vétérans dont certains attendaient depuis des heures sous la pluie fine. Même scénario sur la plage Utah où étaient réunis les présidents Mitterrand et Clinton.

Dans la soirée, 60 000 spectateurs ont assisté au spectacle de clôture illustrant les différentes phases de la Deuxième Guerre mondiale présenté au Mémorial de Caen.

Hier soir, avant de partir, des dizaines de vétérans n'oubliant pas de ramener un peu de sable en souvenir de ses plages où le sang de leurs camarades a coulé. Dès aujourd'hui, les habitants du Calvados vont retrouver leurs plages et leur calme habituel.



PHOTO AP

La reine Elizabeth a visité hier un cimetière où reposent des soldats britanniques morts en Normandie.

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE  
- Extérieur (sans frais) -  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,  
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux:  
Montréal (514) 985-3355